

Service : Affaires juridiques et assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 6 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Évelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET – Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - M. Abdoukader ATTEYE - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET)
Mme SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Stéphanie MICHELOT LUQUET

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022	5
2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
3. DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU ET AU PRESIDENT	5
4. CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE - CONVENTION POUR PRESTATION FACULTATIVE GESTION DES ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI - AUTORISATION DE SIGNATURE	6
5. PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT (PPR) - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CDG 71 ET L'AGENT - AUTORISATION DE SIGNATURE	6
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	7
1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE	7
2. BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE.....	7
3. BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE	7
4. MISE A JOUR DES AP/CP	7
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	16
1. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU - APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1	16
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	22
1. MONTCHANIN - ROUTE DU PONT JEANNE ROSE - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT	22
2. LE CREUSOT - QUARTIER HARFLEUR - AJUSTEMENT SURFACE DE TERRAIN VENDUE POUR IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME A VOCATION ECONOMIQUE	24
3. MONTCEAU LES MINES - QUAI JULES CHAGOT - CESSIION DE TERRAIN PARCELLES CADASTREES SECTION AH N°376P ET AH 489P.	24
4. SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) 2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT	24
5. PEPINIERE ENTREPRENDRE EN BOURGOGNE DU SUD - VOTE DES TARIFS.....	24
6. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU POUR FACILITER LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA.....	27
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	28
1. SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT - CREUSOT MONTCEAU NETWORKS - RAPPORT ANNUEL 2021	28
2. GRDF - CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - RAPPORT ANNUEL 2021	28
3. LE CREUSOT - SECTEUR MACH II - VENTE D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE.....	29
4. SAINT-LAURENT-D'ANDENAY - CONVENTION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE DU CHEMIN DES VIEILLES	33
5. MISE EN PLACE ET LANCEMENT DU PLAN D'ACTION SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA VIE ETUDIANTE (SLESRIVE)	34
6. ECOMUSEE - POLITIQUE CADRE POUR LE MECENAT ET LES PARTENARIATS - APPROBATION DE LA POLITIQUE	39

7. ECOMUSEE - POLITIQUE CADRE POUR LE MECENAT ET LES PARTENARIATS - APPROBATION DES CONTREPARTIES DANS LE CADRE DU MECENAT.....	39
VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	42
1. SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS	42
2. SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORTS 2021 DES DELEGATAIRES.....	42
3. EAU BRUTE - RCEA - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT LE POMPAGE DANS LES LACS MINIERES POUR LES EXERCICES 2022 A 2025	42
4. EAU ET ASSAINISSEMENT - MISE EN ŒUVRE D'UN DROIT A L'EAU - ADOPTION DES MODALITES DE LA PREMIERE ANNEE DU DISPOSITIF D'ALLOCATION EAU	42
5. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS 2021	47
6. REDUCTION DES DECHETS - REPONSE A L'APPEL A PROJET "GENERALISER LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS EN REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE" DE L'ADEME ET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	48
7. SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE	48
8. DECHETS - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) DE LA CUCM POUR LA PERIODE 2022-2026.	48
9. ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'AIDE AU BROYAGE DES DECHETS VERTS.....	48
VII - PROXIMITÉ.....	51
1. TRANSPORTS URBAINS - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DELEGATAIRE.....	51

ANNEXE : SENS DES VOTES

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Mes chers collègues, nous nous retrouvons ce soir pour notre premier conseil communautaire après la période estivale qui, comme chaque année, a été l'occasion pour moi de visiter chacune des 34 communes de notre territoire pour constater l'avancement des travaux communautaires, mais aussi pour évoquer les différents projets que vous portez dans vos communes. Il est en effet important que nous puissions échanger sur ce sujet, ce qu'on appelle le bloc communal, puisque les projets ne sont pas toujours déconnectés, bien au contraire. La communauté aménage, les services publics, ce sont les communes et tout cela doit être coordonné et imbriqué.

Cela m'a également donné l'occasion d'échanger avec les maires, ce qui est toujours un plaisir. Je tiens une nouvelle fois, ici, à les remercier pour leur accueil chaleureux.

Période estivale qui cette année a connu une sécheresse particulièrement inquiétante, nouvelle, provoquant un « stress hydrique » majeur sur l'ensemble du territoire national, et notre territoire n'a pas échappé à ce phénomène dramatique.

C'est dans ce contexte que nous pouvons constater l'intérêt du dispositif que nous avons mis en place pour faciliter l'accès à l'eau de nos éleveurs et agriculteurs.

Après la « pause » estivale, la rentrée s'est ouverte sous un ciel empli de difficultés et d'incertitudes.

- Incertitude en matière de contexte international eu égard à l'évolution du conflit en Ukraine et à la mascarade à laquelle nous assistons de la part de Vladimir POUTINE.

- Incertitude en matière économique avec une inflation très élevée et un retournement de conjoncture amorcé au niveau mondial et notamment aux Etats-Unis et en Europe.

- Incertitude pour nos collectivités face à l'inflation qui impacte l'énergie et bien d'autres postes de dépense, mais aussi face au projet de loi de finances qui contient un « pacte de confiance » qui n'a de « confiance » que le nom tant les choix du gouvernement s'orientent vers une mise sous tutelle croissante des collectivités.

Une attitude dénoncée unanimement par l'ensemble des associations d'élus quelle que soit leur sensibilité politique, je tiens à le préciser. Les échanges avec le gouvernement sont toujours en cours. À quelques semaines du congrès de l'AMF, le congrès des maires, nous espérons qu'ils seront plus constructifs et déboucheront sur des mesures acceptables pour les collectivités.

Dans de telles incertitudes, loin de nous résigner, nous nous devons une fois encore d'agir.

L'ordre du jour de notre Conseil montre l'engagement résolu de l'exécutif dans l'action au service du territoire et de ses habitants.

- Action pour maintenir les services publics au travers des ajustements budgétaires permettant de faire face à l'inflation sans remettre en cause le niveau de service. Ces ajustements nous seront présentés par le premier vice-président.

- Action pour les plus fragiles de nos concitoyens au travers de la convention entre le Département et la CUCM pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, mais également au travers de la mise en place d'un « droit à l'eau » pour nos habitants.

- Action pour les jeunes et au service de l'attractivité avec l'adoption du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

Un schéma nouveau, innovant, ambitieux pour la poursuite du développement de l'enseignement supérieur qui nous sera présenté par JérémY PINTO.

- Action pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine, avec la mise en place d'un dispositif de mécénat pour l'Ecomusée.

- Enfin, action pour la poursuite de la transition écologique au travers d'un ensemble de projets qui concerne notre politique publique de gestion des déchets, avec notamment le tri à la source des biodéchets, le programme local de prévention des déchets ménagers ou encore le broyage des déchets verts.

Voici, mes chers collègues ce que j'ai souhaité vous exprimer en ouverture de nos travaux. Je vous propose d'examiner sans plus attendre les rapports qui vont nous être présentés lors de notre séance.

Je vous remercie pour votre attention.

Nous commençons par la désignation d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance :
Madame MICHELOT-LUQUET.
Merci Madame.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022

M. le Président.- Nous avons ensuite l'adoption du procès-verbal du Conseil du 30 juin.
J'espère que vous avez bien noté, en aparté, que nous avons un Conseil en novembre et un autre en décembre. La fin d'année sera chargée puisque nous avons le débat d'orientation budgétaire en novembre et le vote du budget en décembre.

L'adoption du procès-verbal du 30 juin 2022 appelle-t-elle des remarques avant adoption, des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il y a des remarques avant que nous en prenions acte ? Pas de remarque. Pas de question.

Je considère qu'on en prend, tous, acte. Merci.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Délégation de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président

M. le Président.- La 3^{ème} délibération concerne la délégation par l'assemblée délibérante au Bureau et au Président. Je ne vais pas vous faire la lecture de toute la délibération, mais simplement vous donner les éléments essentiels, si vous le voulez bien, avec les principales modifications qui touchent à cette proposition.

Elles touchent notamment à l'évolution du seuil de délégation des marchés au Bureau communautaire pour faciliter certaines procédures, notamment les procédures liées aux marchés des fournitures et des pièces détachées.

Le calcul du seuil sur les marchés se fera désormais - si nous approuvons la délibération - sur la totalité des lots et non pas lot par lot, ce qui donnera une présentation en une seule instance alors que, précédemment, certains marchés voyaient des lots présentés en Bureau en fonction des seuils et d'autres en Conseil. La visibilité sur certains marchés n'était donc pas pertinente. Là, il est proposé d'avoir une meilleure lisibilité lors d'une même instance.

Enfin, l'introduction d'une délégation au Président et au Bureau dans le cadre de la mise en place de la politique de mécénat de l'Ecomusée, qui fait l'objet de deux rapports ce soir en Conseil.

Voilà pour les modifications essentielles. C'est à la fois pour avoir plus de lisibilité, plus de transparence également sur les marchés, mais aussi gagner du temps.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, pas de remarque.

Je mets aux voix :
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *D'abroger sa délibération de délégation d'attributions du 16 juillet 2020 ;*
 - *De déléguer, pour la durée du mandat, au Bureau d'une part, et au Président, d'autre part, les attributions listées ci-dessous ;*
 - *De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature ;*
 - *De préciser qu'en cas d'empêchement du Président les attributions qui lui ont été déléguées par le conseil seront exercées par le 1er vice-président.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

4. Centre de gestion de Saône-et-Loire - Convention pour Prestation facultative gestion des Allocations de Retour à l'Emploi - Autorisation de signature

5. Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Convention à intervenir avec le CDG 71 et l'agent - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons ensuite à une délibération qui concerne le centre de gestion avec la convention pour prestations facultatives, gestion des allocations de retour à l'emploi et une autorisation de signature.

Je ne la présente pas, je vais directement la mettre aux voix. Mais je vais demander à certains élus de sortir de la salle, notamment Bernard DURAND, Jean Marc FRIZOT et Jean-Paul LUARD qui sont au centre de gestion.

(Bernard DURAND, Jean Marc FRIZOT et Jean-Paul LUARD sortent de la salle du Conseil).

La 2^{ème} délibération concerne également le centre de gestion puisqu'il s'agit d'une convention à intervenir avec le Centre sur les reclassements.

Je mets aux voix les deux délibérations sans présentation, sauf si quelqu'un souhaite l'individualisation, bien entendu, sachant que généralement, on s'est mis d'accord avant.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote sur ces deux délibérations ?

Y a-t-il des abstentions ?

Oui, Madame.

Mme ROUX AMRANE.- Je suis au Conseil d'administration.

M. GANE.- Elle n'est pas la seule, moi aussi.

M. le Président.- Sébastien GANE et Christian GRAND vont donc sortir. Et il faudra mettre à jour.

(Christelle ROUX AMRANE, Sébastien GANE et Christian GRAND sortent de la salle du Conseil).

Excusez-nous. On s'y perd un peu, dans tout cela ! Et bientôt, on devra tous sortir.

Personne d'autre n'a envie de sortir ? (*Néant*).

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Ceux qui sont au fond, levez bien la main parce que je ne vous vois pas, notamment à ma gauche.

Ce n'est pas le vote électronique. Nous l'avons expérimenté lundi soir en Conseil municipal, je vous avoue que c'est vraiment très pratique. On va donc y venir à la Communauté, rassurez-vous. C'est beaucoup plus pratique pour les services et pour le Président car il n'y a pas d'ambiguïté sur les mains qui se lèvent ou qui ne se lèvent pas.

On peut faire rentrer les personnes qui sont sorties.

(Bernard DURAND, Jean Marc FRIZOT, Jean-Paul LUARD, Sébastien GANE, Christian GRAND et Christelle ROUX AMRANE regagnent leur place dans la salle du Conseil).

Centre de gestion de Saône-et-Loire - Convention pour Prestation facultative gestion des Allocations de Retour à l'Emploi - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *De conclure avec le centre de gestion de Saône-et-Loire une convention pour la prestation facultative de gestion des Allocations de Retour à l'Emploi ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes correspondantes du budget principal 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Convention à intervenir avec le CDG 71 et l'agent - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *De valider les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement,*
- *D'approuver les termes de la convention de préparation au reclassement à intervenir avec l'agent concerné et le Centre de gestion de Saône-et-Loire,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer avec ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Budget Principal - Décision Modificative

2. Budget Eau - Décision Modificative

3. Budget Assainissement - Décision Modificative

4. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Nous abordons maintenant les questions financières. Je vais demander au premier vice-président de présenter les quatre rapports sur les questions financières et ensuite j'ouvrirai le débat et mettrai aux voix individuellement les délibérations. Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Comme le Président vient de nous le rappeler dans son propos liminaire, nous sommes dans un contexte financier complexe, très complexe, peu réjouissant et la décision modificative que je vais vous exposer prend tout naturellement son sens dans ce contexte.

Cette décision modificative au budget principal répond à deux objectifs, des objectifs de redéploiement de crédits, ainsi que des régularisations comptables, mais aussi un objectif important qui est celui de faire face à la hausse des prix qui impacte considérablement notre situation financière : en fonctionnement pour un montant de 1 966 378 €.

Il nous faut accorder des crédits supplémentaires pour la collecte en points d'apport volontaire et puis le traitement des déchets, tout cela par rapport aux orientations que nous avons récemment votées.

Cela impacte bien entendu aussi la hausse du carburant, de l'électricité et du gaz, tout comme le portage d'acquisitions par l'établissement public foncier.

Nous avons aussi un projet de délibération concernant l'extension du dispositif d'aide au broyage des déchets verts - nous y reviendrons -, l'ajustement des recettes pour pallier les rôles reçus en cotisations foncières des entreprises et taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères, mais aussi - et c'est important - un changement d'orientation du fonds de péréquation intercommunal qui oblige notre collectivité à devenir contributrice alors qu'elle n'était jusque-là que bénéficiaire. Je vous donnerai tout à l'heure les chiffres que cela sous-tend.

Le principe de base de reversement des grosses intercommunalités aux plus petites n'est absolument pas altéré. Il vise à accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle, mais la CUCM devient tout récemment contributrice. C'est-à-dire que pour la première année, dans le cadre de la solidarité et suite à calcul, notre collectivité peut être amenée à reverser une partie de la somme à des communes en difficulté. Cette modification est issue de la loi de finances. Elle dérègle quelque peu le mécanisme qui, jusqu'alors, rapportait à notre collectivité et à l'ensemble des communes 2,7 M€, pour nous faire devenir contributeur, mais maintenant à hauteur de 127 000 €. D'où l'importance - comme notre Président l'a déjà rappelé dans des conseils communautaires précédents - que dans nos communes, lorsque l'une d'entre elles utilise le levier fiscal pour abonder son budget, la collectivité en soit informée. C'est à cette condition que nous pourrons tendre et monter un budget serein et fidèle.

Cette décision modificative intègre aussi une dotation complémentaire dans le cadre de la perception et du reversement de la taxe de séjour ainsi qu'un virement - vous l'avez vu si vous avez bien lu le tableau - à la section d'investissement.

Justement en section d'investissement, pour un montant de 264 728 €, nous engageons des ajustements concernant des crédits pour le programme de voirie, la participation aux interventions sur les routes départementales, les travaux d'eau pluviale ainsi que les travaux du Boulevard du 8 mai et de Foch Verdun, travaux du Boulevard du 8 mai récemment inauguré et les travaux sur Foch Verdun qui sont encore en cours de montage.

Quelques régularisations dans le cadre des travaux de l'espace de vie étudiante et des crédits pour l'acquisition d'une œuvre d'art à la villa Perrusson, ainsi qu'une dotation en dépenses imprévues et une diminution de la dotation relative aux recours à l'emprunt.

Je vous redonne le montant de cette décision modificative : 1 966 378 €.

2^{ème} point. À nouveau une décision modificative au budget eau. C'est une décision modificative qui prévoit, en fonctionnement, les crédits pour l'allocation eau dont vous aurez le détail et une présentation par Jean-Marc FRIZOT dans quelques instants. Il nous fixera les contours avec un montant de 187 000 €.

Un ajustement de crédits au compte d'exploitation et des dotations nécessaires à l'apurement de rattachement non utilisé. Tout cela pour un montant de 155 841 €.

En investissement, elle intègre l'équilibre en dépenses et recettes avec le transfert de frais d'études en compte de travaux. Vous êtes habitués à cela, nous avons très souvent des décisions modificatives qui nous font passer de transfert de frais d'études en compte de travaux, pour un montant de 6 000 €.

Une décision modificative au budget assainissement qui nous permet de faire des ajustements de crédit au vu du compte d'exploitation et l'apurement de sommes non-utilisées en dépenses et en recettes pour un montant de 72 083 € en fonctionnement et 856 600 € en investissement.

Dernier point de cette présentation : la mise à jour des AP/CP.

Pour rebondir sur la présentation de la décision modificative au budget principal que je viens de vous faire, il nous est impératif - et en même temps en toute cohérence - de remettre à jour notre tableau des AP/CP. Je ne vais pas détailler l'ensemble du tableau des AP/CP.

Pour résumer, il nous faut retenir ce soir :

- l'accélération des travaux sur le Boulevard du 8 mai et Foch Verdun ;
- un coup de pouce important au programme voirie compte tenu aussi de cette accélération de travaux ;

- l'ajustement du planning des paiements pour les travaux d'eau pluviale du quai de transfert et de la recyclerie qui nécessitent une réduction des crédits pour 2022 ;

- une modification au plan pluriannuel de voirie pour mieux satisfaire les nécessités qui deviennent des nécessités plus urgentes, encore une fois en cohérence avec le diagnostic qui a été effectué il y a quelque temps sur les différentes communes ;

- un décalage temporel en ce qui concerne les ouvrages d'art et là aussi en lien avec les nécessités d'entretien ou de réparation qui se sont fait jour sur ces édifices, tout comme les travaux nécessaires sur les réseaux d'eaux usées et la protection des ressources, deux sujets éminemment importants en ces périodes. Sujets d'autant plus d'actualité dans les temps qui courent.

Je redis encore une fois ce soir que toutes ces modifications ne viennent absolument pas altérer les montants totaux de ces AP/CP qui vous ont été détaillés dans les fiches annexes. Je tiens à chaque fois à vous faire apparaître en rouge les modifications évoquées pour vous tenir régulièrement informés des aménagements financiers qui traduisent avant tout la vie quotidienne de notre collectivité en matière de suite de projets d'aménagement de notre territoire.

Voilà, Monsieur le Président, synthétisées ces quelques décisions modificatives impactant notre budget.

M. le Président.- Merci.

Avant de procéder au vote des délibérations, est-ce qu'il y a des prises de parole ?
Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Merci, Monsieur MEUNIER, pour cette présentation effectivement très précise. Je voudrais simplement revenir sur un point sur lequel vous êtes finalement allé un peu vite, qui était au tout début de votre présentation, c'est la ligne qui correspond aux 500 000 €.

Finalement, si je comprends bien, il y a 1 M€ pour les déchets, 500 000 € en traitement, forfait et exploitation 500 000 € pour l'entretien des points d'apport volontaire, c'est-à-dire 500 000 € supplémentaires sur ces points d'apport volontaire.

J'aimerais bien que vous nous détailliez les raisons de cette nouvelle ligne budgétaire, sachant que l'année dernière, à la même époque, donc en novembre lors du débat d'orientation budgétaire, vous aviez présenté l'impact du déploiement des points d'apport volontaire à hauteur de 150 000 € dans le budget. Je voudrais donc savoir si c'est un déploiement plus important que prévu, s'il y a eu des dégradations de façon importante ou si le coût est en réalité beaucoup plus important que ce que vous aviez prévu. À moins que la ligne soit mal rédigée.

J'aimerais donc bien que vous reveniez sur ce sujet qui est un sujet important, qui a longtemps fait débat et qui continue à faire débat dans de nombreux villages, ceci afin de nous préciser ce qu'il en est de ces 500 000 €.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais passer la parole à Jean-François JAUNET puisque cela concerne les déchets et il y a une raison bien précise.

M. JAUNET.- Il ne vous a pas échappé que depuis plusieurs mois, il y a une hausse importante des coûts de l'énergie et une inflation galopante. Finalement, notre prestataire qui collecte les déchets de ces points d'apport volontaire - et le coût du traitement - a fortement augmenté. Ce sont des calculs avec des formules qui sont dans les contrats. C'est donc juste une adaptation des contrats avec les formules.

Je rappelle que le coût du traitement est d'à peu près 9 M€. Vous voyez donc bien qu'avec une augmentation de 500 000 €, cela fait quasiment 5 % d'augmentation.

C'est donc lié aux calculs des indices dans les formules des contrats.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Éric COMMEAU.

M. COMMEAU.- Merci Monsieur le Président. Quelques questions et quelques remarques.

Tout d'abord, quel contraste ! Il y a à peine un peu plus d'une semaine, de l'autre côté du canal, on avait le Conseil municipal à Montceau-les-Mines et l'ambiance était beaucoup moins détendue, même si, Daniel MEUNIER l'a dit, les difficultés financières touchent aussi la communauté urbaine, mais elles frappent encore plus durement les communes, en tout cas celle de Montceau-

les-Mines puisque la ville de Montceau-les-Mines va devoir prendre des mesures drastiques pour passer l'hiver, si on a compris ce que nous a dit Madame JARROT.

Monsieur le Président, vous avez dit, dans vos propos préliminaires, que la communauté urbaine et les communes constituaient le bloc communal. J'aurais envie de dire que dans ces circonstances un peu particulières, le bloc communal devrait peut-être faire bloc et se poser un certain nombre de questions sur le court terme et sur le moyen et long terme parce que la crise que nous vivons - vous l'avez bien résumée -, qu'on a vécue cet été et que l'on vit cet automne, est prégnante parce qu'il y a des difficultés aujourd'hui liées à la guerre en Ukraine, à la spéculation sur les prix de l'énergie. Et on sait que cela va continuer puisque rien n'indique que les énergies possibles reviendront un jour au niveau que nous avons connu dans les années 80-90 ou même 2000.

La communauté urbaine a des compétences importantes sur la transition écologique. Est-ce qu'aujourd'hui il est prévu d'accélérer et est-ce qu'on en discutera au DOB ? La communauté fait déjà beaucoup, mais est-ce qu'on va accélérer un certain nombre de chantiers sur la transition écologique ? Je pense notamment à la question de la production d'énergie. À Energie Citoyenne, nous avons un sujet qu'on avait posé et auquel nous tenons beaucoup, c'est la question de la centrale de Lucie qui était un lieu de production d'énergie, qui est aujourd'hui une friche et Madame JARROT nous a dit que le dossier n'avancait pas beaucoup du fait d'un industriel qui n'a pas beaucoup envie d'avancer. Mais aujourd'hui, il y a urgence.

Est-ce que la communauté urbaine s'implique et à quel niveau dans ce dossier ? Bien entendu avec l'Etat et la Région.

Et est-ce que la communauté a prévu d'aider les communes ?

J'ai entendu ce qui a été dit sur le PFIC. Il y a donc une solidarité qui s'exerce, mais on sait qu'aujourd'hui, les communes centres vont devoir prendre des décisions douloureuses sur les équipements. Celui dans lequel nous sommes ce soir ou les piscines, et on sait que ces équipements sont des équipements de centralité et qu'ils ne bénéficient pas qu'aux seuls habitants des communes. C'est la même situation au Creusot et dans d'autres communes moyennes.

Est-ce qu'une solidarité pourra jouer comme elle avait joué au moment du Covid ? C'était ma première remarque et ma première question.

La deuxième concerne les AP/CP. J'ai vu qu'un certain nombre de travaux s'accéléraient et on ne peut que s'en satisfaire. Par contre, je constate – et Daniel MEUNIER l'a dit – qu'il y a une réduction cette année des crédits de la recyclerie. J'aimerais savoir quelles en sont les raisons.

Je crois qu'il y avait une subvention de la Région qui y était attachée. Est-ce qu'il y a des craintes à avoir sur cette subvention et est-ce que le projet sera mené à bout ? Parce que c'était l'un des rares projets un peu structurants sur Montceau et ce serait tout de même dommage qu'il ne sorte pas de terre, surtout dans la période que nous connaissons.

Merci.

M. le Président. - Merci. Je vais apporter quelques éléments de réponse et sur le dernier point, la ressourcerie, Jean-François JAUNET vous donnera aussi des éléments de réponse.

En ce qui concerne la période, comme je l'ai dit dans mon propos introductif, toutes les communes vont avoir à faire des efforts drastiques. C'est vrai qu'à la communauté urbaine, peut-être moins que d'autres intercommunalités, nous aurons des efforts mais tous les efforts que nous avons déjà faits nous permettent tout de même d'amortir ce choc, peut-être mieux que d'autres et je ne juge pas. C'est comme ça.

Il n'empêche que nous devons être extrêmement attentifs sur les finances de la communauté, comme l'a rappelé tout à l'heure Daniel MEUNIER, et notamment sur le fonctionnement.

La communauté continuera d'être aux côtés des communes, de les aider au maximum, ce qu'elle fait déjà, mais au travers des investissements qui permettront de développer le territoire. La communauté n'a pas vocation, comme d'autres EPCI, à venir en aide sur les besoins de fonctionnement des communes. Pour reprendre l'expression du Président du Département qui avait une conférence territoriale cette semaine : « le Département ne va pas faire le pompier auprès des communes ». La communauté urbaine ne jouera pas non plus le rôle de pompier en ce qui concerne le fonctionnement des communes.

Je pense qu'aujourd'hui, la communauté urbaine, même si ce n'est pas parfait, a un système qui permet de redistribuer aux communes, dans le cadre de différents dispositifs, des

sommes qui permettent justement d'avoir un fonctionnement et nous devons rester sur ce schéma et sur cet équilibre, même s'il n'est pas parfait dans les conditions actuelles parce qu'en plus, la communauté urbaine est pour la première fois contributrice au niveau national. Ne l'oubliez pas.

Cela veut dire que du statut de receveur, nous passons au statut de receveur et contributeur. Ce qui nécessite aussi et encore des efforts financiers pour pouvoir contribuer à l'effort national.

Pour répondre à votre question, oui la communauté sera aux côtés des communes, oui elle sera attentive aux difficultés qu'elles connaissent, mais elle n'interviendra pas sur des difficultés liées au fonctionnement.

Comme le disent beaucoup d'élus, comme l'a dit récemment André LAIGNEL qui est premier vice-président à l'AMF et qui occupe d'autres fonctions, qui connaît donc bien le sujet - et je l'avais déjà dit -, des dizaines et des dizaines de communes ne seront pas en capacité de payer leurs factures. C'est une réalité. Et la mise sous tutelle des communes va devenir une réalité également si rien n'est fait. Et pas par mauvaise volonté, mais simplement parce qu'ils ne pourront pas payer.

Ce qui est demandé - et je l'ai dit au travers de mon propos liminaire -, c'est que le gouvernement tienne compte réellement de ces difficultés, notamment en créant un bouclier, comme il l'a fait pour les entreprises, et il a bien fait de le faire, comme il l'a fait pour les particuliers, et il a bien fait de le faire. Mais pour l'instant, pour les collectivités, il n'y a pas de bouclier. Nous subissons donc de plein fouet cette hausse parfois même abusive - j'ai bien entendu ce qu'ont dit le Président de la République et la Première ministre lors d'une rencontre que nous avons eue avec elle -, donc parfois abusive de ceux qui vendent de l'énergie et produisent de l'énergie.

Il y a des difficultés, elles sont réelles. Le bloc communal est bien entendu un bouclier pour beaucoup de communes et il vaut mieux être dans une intercommunalité forte, ce qui est le cas à la communauté urbaine, que d'être dans une intercommunalité qui l'est moins parce qu'ensemble, nous pourrions surmonter les difficultés et la communauté prendra bien entendu toute sa part, notamment dans des investissements que les communes pourront porter et d'ailleurs aux côtés d'autres partenaires que vous avez cités, comme la Région et l'Etat.

Il est évident que sur ce qui touche à l'énergie et les investissements, la communauté - vous l'avez dit et vous avez bien fait de le dire -, est résolument tournée, depuis déjà maintenant de nombreuses années, vers les économies d'énergie. Nous avons fait beaucoup d'investissements. Nous avons encore beaucoup d'investissements dans ce sens-là et nous allons poursuivre, voire accélérer si c'est possible à certains moments.

Regardez, par exemple, ce que nous avons fait au niveau du solaire avec les champs de panneaux photovoltaïques qui sont conséquents. Celui que nous avons fait sur Montceau est d'ailleurs assez exemplaire, mais sur d'autres communes également et nous allons poursuivre.

Il y a d'autres filières, et notamment la filière hydrogène sur laquelle nous travaillons énormément. Jean-Claude LAGRANGE pourra apporter des éléments sur ce sujet-là. Et nous allons poursuivre.

Nous attendons de connaître également les contours un peu plus précis de ce que sera l'enveloppe que nous ne connaissons que globalement, de 1,5 milliard, que le gouvernement a prévu pour le fonds énergie, quelque part. C'est un fonds de 1,5 milliard. Est-ce que c'est suffisant ? J'ai tendance à dire que non vu l'importance de ce que nous avons à faire en matière énergétique dans nos bâtiments. Mais en tout cas, nous attendons de savoir si cette enveloppe est territoriale - et je pense qu'elle le sera - et comment elle sera répartie territorialement. À ce moment-là, la communauté saisira les opportunités s'il y en a - comme les communes, d'ailleurs - pour accélérer la rénovation de nos bâtiments.

Il est clair que nous sommes extrêmement attentifs à cela et nous allons poursuivre les efforts en matière énergétique. Soyez complètement rassurés là-dessus.

Quant à la centrale Lucie que vous évoquez, nous sommes complètement présents dans les réunions qu'il y a sur ce sujet-là. Nous ferons d'ailleurs un point sur l'aménagement du site lorsque l'industriel lui-même aura avancé dans la démolition parce qu'aujourd'hui, on n'avance pas beaucoup sur ce sujet-là. Il faut donc qu'on avance sur les aspects de démolition, pour pouvoir faire émerger un projet. Mais la communauté est complètement impliquée.

Voilà ce que je peux vous dire dans un premier temps et je vais laisser compléter d'autres collègues. Sur l'AP/CP, Jean-François JAUNET sur la recyclerie et Jean-Claude LAGRANGE sur la

filière hydrogène. Je pense qu'il est important d'apporter quelques éclaircissements à notre collègue qui a posé la question. Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Le projet de recyclerie suit son cours, même s'il y a eu un peu de retard notamment lié au recours de l'entreprise NOZ qui souhaitait acquérir le même bâtiment. Nous en sommes à la phase APS, ça avance donc.

Nous échangeons régulièrement avec la Région sur la subvention. Il n'y a donc pas de difficulté par rapport à cela et nous allons a priori tenir les délais, avec la fin des travaux sans doute en cours d'année prochaine. La date précise n'est pas encore connue, mais on espère avant la fin de l'année prochaine.

M. le Président.- Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Si vous le voulez bien, je vais donner quelques éléments qui seront précisés dans les semaines qui viennent puisque la problématique de la centrale de Lucy est un vrai sujet. Il y a d'abord le démantèlement, il y a la démolition, la mise à disposition des terrains et je rappelle, comme cela a été dit, qu'aujourd'hui, il y a un propriétaire qui s'appelle GazelEnergie et pour l'instant, c'est un peu lui qui dicte son calendrier. On peut d'ailleurs tous regretter que ce soit assez difficile à tenir. Ça a dérivé. Certains ou certaines pensaient que tout cela irait assez vite, pour des raisons financières notamment. Je pense qu'il y a des travaux qui vont tout de même être engagés, qui auraient normalement dû être engagés avant cette fin d'année pour libérer progressivement le site.

Mais sans même attendre tout cela et parce que beaucoup d'acteurs s'étaient intéressés, y compris les syndicats que tu as rencontrés, David, qui s'intéressaient à la réindustrialisation de ce site, l'agence Ecosphère, avec quelques difficultés, a obtenu les financements nécessaires au lancement des études. Il y a deux études dont je ne livre pas encore les conclusions puisque nous sommes en train d'y travailler, y compris en associant le nouveau chargé de mission Hydrogène de l'Etat, qui est au niveau régional. Je lui ai d'ailleurs passé les éléments pour qu'il s'intéresse aussi à notre territoire puisque nous menons une première étude qui est une faisabilité pour la mise en place d'un écosystème hydrogène et là, on s'aperçoit, même si on travaille à l'échelle de la communauté, du Grand Autunois et de la communauté de communes entre Arroux et Somme, qu'il n'y a que deux industriels qui sont vraiment des utilisateurs, c'est Aperam et Industeel.

On imagine qu'on pourrait sans doute implanter une unité de production sur ces sites. Ce qu'on a toujours dit ensemble, Monsieur le Président et même avec Madame JARROT, c'est que l'important, c'est que nous ayons des sites et qu'on s'intéresse à ces questions de production d'hydrogène.

Je veux continuer pour expliquer ce qui peut se passer sur Montceau. Ce sont des choses qui seront confirmées au cours des semaines qui viennent s'il y a un intérêt, mais je pense que vu ce qui se passe actuellement en termes de crise énergétique, de prix du gaz et de fourniture du gaz, l'hydrogène devient de plus en plus pertinent. Nous menons une deuxième étude qui est d'ailleurs cofinancée avec GazelEnergie, sur la question des potentiels usages de l'hydrogène, mais y compris avec une production sur place. Il s'agirait donc de faire de la gazéification et là encore, on tombe dans un contexte favorable puisqu'il y a un appel à manifestations de GRT Gaz sur la gazéification avec injection de méthane sur le réseau de gaz naturel.

Ce sont des sujets que je ne maîtrise pas techniquement, mais pour vous dire que nous y travaillons pour que la communauté soit dans ces appels à projets, dans ces plans de développement d'hydrogène, qu'elle soit reconnue et éventuellement retenue et puis que l'on dimensionne vraiment les installations, y compris avec ce qui concerne la biomasse. Tout le monde dit qu'il y a du bois, mais il faut que l'on puisse vérifier la capacité de fourniture et le montage financier.

Je pense que si GazelEnergie s'y est intéressé, c'est que cette entreprise a aussi peut-être un intérêt à cela. Elle est propriétaire du terrain et c'est un énergéticien.

Ceci pour vous dire que je n'ai pas tous les détails, j'ai un rapport provisoire que j'avais transmis au préfet de région et à ses chargés de mission. Nous y travaillons pour confirmer des scénarios avant la fin de l'année. On en est à ce stade-là et je répète que c'est sur un terrain qui est difficile, mais je pense que les élus de Montceau savent aussi bien que moi que ce n'est pas simple de travailler sur la réindustrialisation du site de la centrale. Mais on dépasse ce cadre-là

pour travailler sur une question globale à l'échelle de la communauté, voire au-delà. C'est plutôt bien puisqu'on a travaillé sur le territoire d'industrie.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole avant que j'apporte encore des précisions sur ce qui vient d'être dit ? Monsieur MARASCIA puis Monsieur LANDRE.

M. MARASCIA. - Merci Président. Je voulais apporter quelques précisions par rapport aux éléments donnés et aux échanges.

Sur le point que vous avez évoqué concernant le bouclier tarifaire pour les particuliers, c'est vrai qu'il y a un bouclier tarifaire qui est de 4 % cette année et qui sera de 15 % l'année prochaine pour les particuliers bénéficiaires du tarif réglementé d'électricité.

Les collectivités et les entreprises bénéficient aussi d'un bouclier tarifaire, mais qui est beaucoup moins important, qui est de l'ordre de 20 € par mégawattheure, c'est la baisse de la CSPE (contribution au service public d'électricité) qui a été baissée de 20-21 € et les 21 wattheures qui étaient demandés à EDF afin qu'ils les rajoutent sur le marché, 8 milliards pour l'Etat, 10 milliards pour EDF. Ce qui représente au total 40 € par mégawattheure. On est bien loin des 500 € du mégawattheure du prix de marché actuel qui fait qu'aujourd'hui, comme vous l'avez évoqué, les budgets explosent dans de nombreuses collectivités.

Sur le sujet de l'hydrogène, je reste persuadé que c'est un sujet d'avenir à partir du moment où il y a un vrai besoin sur un territoire et le besoin sur un territoire comme le nôtre ne peut venir que de la part des industriels qui ont des besoins en hydrogène, vous l'avez évoqué Monsieur LAGRANGE. Après, il ne faut pas oublier que l'hydrogène est associée. Pour fabriquer de l'hydrogène, il faut de l'électricité. Donc si l'électricité est trop chère, cela peut mettre en péril l'intérêt d'avoir de l'hydrogène. Mais on espère que les prix redeviendront un peu plus normaux.

Le dernier point sur la production solaire que vous avez évoquée. Vous avez fait, sur ce territoire, un certain nombre de parcs solaires. Aujourd'hui, je pense que le modèle doit être revu en fonction d'une modification aussi du Code des marchés publics pour aller vers des PPA (Power Purchase Agreement), c'est-à-dire que vous produisez votre consommation d'énergie ici et vous la réinjectez sur le réseau, mais sur des bâtiments à proximité pour maîtriser votre coût d'énergie pendant au moins 20 ans.

Le dernier point : l'autoconsommation collective. Vous produisez sur un bâtiment et vous répartissez cette production sur les 2 km aux environs. Je sais qu'il y a de nombreuses communes qui commencent à y réfléchir, qui sont en avance sur ce sujet.

Merci.

M. le Président. - Merci Monsieur MARASCIA. Je n'ai rien à ajouter. En plus, vous êtes un expert en la matière, je ne vais donc pas remettre cela en question, au contraire, je trouve que c'est plutôt assez pertinent sur les remarques que vous avez faites.

Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Je reviens sur les deux lignes des déchets puisque soit on ne s'est pas compris avec Jean-François JAUNET, soit la ligne est mal rédigée, soit vous avez un problème avec les pourcentages.

Vous m'avez répondu globalement sur l'évolution des coûts des déchets. Il y a deux lignes à 500 000 €. Par rapport aux 9 057 500 € qui étaient budgétés l'année dernière, cela ferait 11 % d'augmentation et non pas 5 %.

Par ailleurs, vous m'avez parlé du forfait d'exploitation. Moi, je vous posais la question sur les 500 000 € qui concernent l'entretien des points d'apport volontaire, c'est-à-dire la ligne précédente. Peut-être n'avez-vous pas bien compris que c'était cette ligne-là dont je parlais.

C'est notamment parce que je le mets en lien avec la présentation qui nous avait été faite l'année dernière, lors du budget, qui chiffrait l'impact à 150 000 € supplémentaires sur le budget.

J'aimerais donc bien que cette ligne de 500 000 € « Entretien des points d'apport volontaire » nous soit explicitée.

Je vous remercie.

M. le Président. - Jean-François JAUNET.

M. JAUNET. - La ligne n'est peut-être pas forcément très bien rédigée.

Les 150 000 € que vous évoquez de l'an dernier, je pense que c'était pour la mise en place des points. Là, sur les 500 000 €, c'est parce que nous avons un prestataire qui, cette année encore, nous fait les collectes puisque nous allons les faire en régie à partir de l'an prochain. Les camions sont toujours en attente de livraison. Le dispositif a rencontré un succès qui était finalement inattendu par rapport à nos prévisions parce que nous avons collecté beaucoup plus de tonnages sur ces points de proximité, beaucoup plus que ce que nous avons estimé au moment de la mise en œuvre. Ce sont donc ces tonnages supplémentaires qui expliquent cette augmentation de 500 000 €.

Il y a à la fois la variation des indices sur la partie collecte, mais aussi le nombre de tonnes qui était plus important que celui qui avait été estimé par les services.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

J'apporte quelques précisions supplémentaires par rapport aux différentes interventions que j'ai entendues et un point d'éclaircissement sur l'aspect financier général pour que vous compreniez bien le mécanisme tel qu'il est en train de se mettre en place dans le cadre du projet de loi de finances.

Sur le dernier sujet, c'est-à-dire les points d'apport volontaire, juste une petite précision.

Monsieur LANDRE, vous avez dit tout à l'heure que les points d'apport volontaire faisaient beaucoup de débats dans de nombreux villages, de nombreuses communes. Non. Non, on ne peut pas dire que cela fait débat dans de nombreuses communes. Cela a effectivement posé quelques questions. Il y a eu des interrogations. Il faut reconnaître qu'il y a parfois eu des désaccords au moment de la mise en place des points d'apport. Il y a d'ailleurs des points d'apport qui ont été modifiés suite à des concertations avec les maires et les élus.

J'ai fait le tour des 34 communes, comme je l'ai dit, et aujourd'hui, cela ne fait plus débat, même dans la population. Qu'il y ait encore un ou deux petits sujets qui persistent... Il y a d'ailleurs des maires qui ont témoigné ici pour dire qu'en termes de points d'apport volontaire, aujourd'hui, les habitants pensaient globalement que c'était plutôt bien et mieux qu'avant, qu'il fallait s'y habituer, c'est tout, que c'était donc plutôt positif.

Je tiens tout de même à apporter cette précision parce qu'elle est importante et aujourd'hui, les points d'apport volontaire ne sont plus un sujet, ne sont plus un débat.

Sur les parcs solaires, pour aller encore dans le sens de ce que je disais tout à l'heure, nous avons trois grands parcs solaires sur la communauté : Saint-Eusèbe, Sanvignes et Monceau maintenant. J'ai souhaité rencontrer des producteurs d'énergie et pas des moindres, donc parmi les plus importants, pour dire que la communauté souhaitait continuer le développement des parcs solaires et non pas attendre qu'on vienne nous proposer, mais que nous voulons des parcs solaires sur la communauté, encore plus que nous n'en avons aujourd'hui. Pourquoi ? D'abord parce que nous en avons la possibilité en termes de foncier, pas partout sur la communauté, mais nous avons encore des terrains industriels ou ex-terrains industriels qui ne peuvent servir à rien d'autre. Il faut donc en profiter, comme on l'a fait à Montceau. C'est un bel exemple. Il faut en profiter pour mettre du parc solaire.

Nous avons des plans d'eaux. Nous savons qu'aujourd'hui, les parcs solaires peuvent se déployer sur des plans d'eau. Il y a des propositions qui sont faites dans ce sens-là.

Nous avons des bâtiments industriels en nombre, qui ne nous appartiennent pas, certes, mais les industriels sont sans doute disposés à entendre la possibilité de mettre des parcs solaires.

Tout cela pour vous dire qu'il y a vraiment une volonté de notre part de poursuivre ce développement qui, je le rappelle, doit se faire prioritairement - parce que je sais qu'il y a des sujets actuellement dans certaines communes - je pense à notre collègue Félix MORENO dans sa commune - sur des terres agricoles. Non, la priorité n'est pas sur des terres agricoles. Je peux comprendre la tentation d'exploitants agricoles qui disent qu'ils vont louer leurs terrains pour du parc solaire. L'objectif d'une terre agricole n'est pas celui-là. Et au final, c'est le préfet qui décide, pas nous.

Pour éviter cela, la communauté fait des propositions. Ceci pour éviter que des terres agricoles soient exploitées pour des parcs solaires.

Les ombrières sont un sujet, notamment dans les villes centres. Je pense qu'il y a possibilité de déployer des ombrières. Sur Coriolis, on a demandé à ce qu'une étude rapide soit

faite et un déploiement d'ombrières si c'est possible et cela doit l'être vu le parking et la dimension du parking.

Nous sommes donc à l'offensive sur ce sujet-là.

Maintenant, un petit point de précision, mes chers collègues, sur l'affaire des finances qui a été abordée. Ceci pour que vous compreniez un peu comment le mécanisme va fonctionner, en tout cas s'il va jusqu'au bout.

J'évoquais tout à l'heure le pacte de confiance qui est aujourd'hui dans les tuyaux du projet de loi de finances. Qu'est-ce que ce pacte de confiance ? Ce pacte de confiance prévu dans le projet de loi de finances, c'est que le bloc communal ne doit pas avoir des dépenses de fonctionnement supérieures à l'inflation -0,5, c'est donc en dessous de l'inflation. Et si le bloc communal dépasse ce seuil fixé par le gouvernement, il y aura une baisse des dotations.

Ce sera un sujet et c'est pour cela que je dis que cela ne peut pas être un pacte de confiance. Nous avons déjà eu le pacte de Cahors la dernière fois. Vous vous en rappelez, c'est pas plus d'augmentation de 1,2 du budget de fonctionnement, sinon on ne nous garantit pas les dotations. Il y avait donc déjà une condition pour que nous ayons une garantie des dotations.

Cette fois-ci, on appelle cela « pacte de confiance », mais on nous dit que si nous dépensons plus que cela, on nous baisse nos dotations. Excusez-moi, mais ça suffit ! Les élus sont responsables dans leur collectivité. Ils sont responsables !

Et comme nous avons de moins en moins de leviers fiscaux, nous sommes de plus en plus soumis aux règles que l'Etat, que le gouvernement nous dicte puisque les leviers fiscaux disparaissent un à un. Je vous rappelle tout de même qu'il est acté que la CVAE, c'est fini, terminé.

Je rappelle que pour la communauté urbaine, la CVAE n'est tout de même pas une paille puisque cela touche à l'impôt économique.

On nous dit que cela va être compensé, comme d'habitude. Très bien. Oui, ce sera compensé, ils vont compenser. Mais cela veut dire qu'on nous prive d'un levier fiscal supplémentaire, dynamique qui plus est. Et comme, petit à petit, on nous donne des conditions pour que nos dotations soient maintenues, comme on n'aura plus de fiscalité et que des dotations, mes chers collègues, je l'ai dit une fois et je le répète : si on reste sur le même chemin, ici, à cette table, il n'y aura plus besoin d'élus. Il n'y aura plus besoin d'élus, les préfets feront le boulot.

Est-ce que c'est ce que nous souhaitons dans notre pays ?

Je dramatise, mais c'est comme cela que la question va se poser si ça continue.

Une information complémentaire, si vous le permettez, également sur les finances et les budgets 2023.

Il nous reste tout de même encore un peu, en tout cas pour nous, bloc communal, parce que c'est fini pour la Région et c'est fini pour le Département qui n'ont déjà plus rien, c'est la taxe foncière. La taxe d'habitation, on n'en parle plus et l'impôt économique, on n'en parlera bientôt plus.

Ce qui serait prévu dans la loi de finances - je le mets au conditionnel -, c'est une augmentation des bases égale ou autour de l'inflation. Ce qui veut dire 6 ou 7 % d'augmentation des bases. Ce qui, pour le coup, pour les communes et pour le bloc intercommunal, est plutôt bien parce que pour une fois, on va arriver à un niveau d'augmentation des bases qui sera égal à l'inflation. C'est un peu moins bien pour le contribuable, je peux l'entendre, mais pour les collectivités qui ont à faire face à ces augmentations exponentielles, la décision, si elle est prise dans ce sens - est plutôt positive. Vous voyez que je suis objectif, j'essaie de l'être.

Cette augmentation des bases va représenter, pour répondre à la question de notre collègue, Éric COMMEAU, si elle est de 7 %, 3,3 millions supplémentaires de recettes pour les 34 communes de la communauté. Ce qui représentera pour les deux villes-centres 900 000 € supplémentaires pour la ville du Creusot et 760 000 € pour la ville de Montceau.

On aura donc tout de même, pour le budget, si c'est maintenu en ce sens, une augmentation des recettes liée aux bases et pas liée aux décisions que pourraient prendre des maires de villes ou de communes concernant l'augmentation des taux du foncier, puisqu'il ne reste plus que cela.

Mais vous verrez que, malgré cette augmentation des bases, un certain nombre de communes seront obligées d'augmenter les taux, donc en plus et pas qu'un peu.

Voilà, mes chers collègues, pour être un peu dans la pédagogie parce qu'on a du mal à s'y retrouver à certains moments et pour que vous compreniez bien comment les choses sont en

train de se présenter pour le budget 2023. Tout cela n'est pas réjouissant, vous l'avez bien compris et nous devrons – je m'adresse aux maires - en parler entre nous très vite.

Merci pour ces échanges.

Je vais mettre aux voix ces quatre délibérations.

Budget principal, décision modificative, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ? 2.

Qui est pour ?

Merci.

Budget eau et décision modificative, est-ce que c'est le même vote ? Toujours 2 contre et même vote pour les autres ? (*Approbation générale*). Même vote, dans 2 votes contre.

Budget assainissement, décision modificative également. Même vote ? (*Approbation générale*). Toujours pareil, 2 votes contre et le reste, c'est bon.

Merci.

Mise à jour de l'AP/CP. Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Apparemment pas de vote contre.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

Unanimité sur l'AP/CP. Je vous remercie.

Budget Principal - Décision Modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Eau - Décision Modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Assainissement - Décision Modificative

Le conseil décide :

- d'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- De voter les modifications de crédits de paiement des autorisations de programme, requalification secteur « Foch-Verdun », Aménagement du Boulevard du 8 mai, Travaux eaux pluviales urbaines, Quai de transfert et Recyclerie, Ouvrages d'art, Travaux sur réseaux eaux usées, Protection des ressources.

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Approbation de la procédure de modification de droit commun n° 1

M. le Président.- Nous passons au développement urbain, sur le plan local d'urbanisme intercommunal et l'approbation de la procédure de modification, avec Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Je pense que vous avez tous lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport d'une centaine de pages, ce document ayant comme finalité l'approbation de la procédure de modification de droit commun pour notre PLUi.

Je vais bien évidemment vous éviter la lecture *in extenso* de ce dossier, mais vous rappeler la procédure avec ses grandes étapes et résumer les résultats de la concertation.

Je vous précise avant tout que cette modification ne change en rien les orientations du PADD qui avait été largement débattu et approuvé au sein du Conseil communautaire, mais aussi au sein des Conseils municipaux de toutes nos communes. Je vous précise aussi qu'il s'agit bien d'une modification et non pas d'une révision.

Je vous rappelle tout d'abord que notre PLUi valant PLH et SCoT a été approuvé en juin 2020. La communauté a lancé une procédure de droit commun de son PLUi en juillet 2021.

Pour répondre aux remarques des services de l'État qui avaient été émises dans le cadre du contrôle de légalité : pour ajuster le règlement écrit suite aux premières instructions de l'autorisation d'urbanisme et aussi pour adapter le règlement à des projets en cours de développement.

Le groupe de travail du PLUi s'est réuni en septembre 2021. La modification suite à ces échanges a été prescrite par arrêté du 22 septembre 2021.

Les avis des communes membres et des personnes publiques associées ont été sollicités. Dans les personnes publiques associées, on retrouve la DDT, la CDPNAF et la mission régionale d'autorité environnementale.

L'enquête publique s'est déroulée en janvier et février 2022.

La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions en mars 2022. Voilà pour ce qui est du calendrier.

Concernant cette concertation, l'enquête publique a permis de recueillir 45 requêtes. Cela peut paraître peu, toutefois le site du registre dématérialisé a reçu de nombreuses visites, ce qui a démontré l'efficacité de la publicité.

La commission d'enquête a donc rendu son rapport et ses conclusions en mars dernier.

Sur le plan juridique, le dossier de modification a été considéré comme compatible avec les plans et programmes de portée supérieure. Il a été considéré comme complet en termes de pièces obligatoires, conforme à la procédure de modification et d'information du public.

Sur le fond, la commission d'enquête reconnaît la qualité de notre dossier.

En conclusion, la commission d'enquête a émis un avis favorable mais formule un certain nombre de remarques et de recommandations. Parmi ces remarques, on retrouve la prise en compte de la déclaration d'utilité publique au profit de RTE pour la réhabilitation de la ligne 63 000 volts Blanzay-Henri Paul. Cela concerne les communes d'Ecuisses, Saint-Laurent-d'Andenay, Saint-Eusèbe et Blanzay.

On retrouve également une reformulation qui concerne les zones de développement d'activités du type centre de congrès et d'exposition. C'est la zone NLT dont relève par exemple le parc des Combes de la ville du Creusot. C'était une requête de la ville du Creusot.

Toujours dans ces remarques, on nous demande de bien examiner la question du stationnement en amont de toute opération de construction de logements. On nous demande également la prise en compte du PPRI de la Bourbince, sachant que le règlement fait déjà référence à cette servitude.

La prise en compte de demandes de changement de destination de bâtiments agricoles. Sur ce sujet, quatre communes sont concernées : Mary, Les Bizots, Saint-Vallier et Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Parmi les remarques, il y avait une recommandation qui concernait l'usage des barbelés. Toutefois, cette utilisation de barbelés étant parfois nécessaire et déjà très fortement encadrées, nous ne suivrons pas cette préconisation.

Par ailleurs, le projet de modification propose un reclassement des zones UXZ selon deux logiques : UX ou UX1 pour les zones en activité caractérisées par un fort taux d'occupation et un reclassement en AUX pour les zones demandant une réflexion un peu plus mûrie pour des projets qui ne seraient pas encore aboutis. Sachant qu'à la prochaine révision du PLUi, toutes ces questions

de classement seront réexaminées au regard des résultats des études engagées sur l'aménagement des zones économiques et également pour tenir compte du zéro artificialisation net qui va beaucoup guider nos projets.

Pour ce qui est du reclassement de ces fameuses zones d'activité, vous avez dans le rapport le détail des 14 zones concernées avec la proposition correspondante. Je ne vous en fais pas la lecture.

J'ajouterai, pour finir, que l'ensemble des modifications retenues ont été présentées et débattues au sein du groupe de travail du PLUi qui s'est réuni le 25 août dernier en présence du bureau d'études Atelier Tel qui nous a accompagnés dans la finalisation de la procédure.

J'en profite d'ailleurs à ce moment de mon propos pour remercier mes collègues présents qui font partie de ce groupe de travail du PLUi pour leur présence à ces différentes séances de travail et pour les différents échanges qui ont eu lieu au cours de toutes ces réunions. Un grand merci également aux services pour tout le travail fourni et pour la qualité de ce travail.

Ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est :

- d'approuver les modifications apportées après l'enquête publique au projet de modification de droit commun n° 1 du PLUi,
- d'approuver la modification de droit commun n° 1 du PLUi telle qu'elle est annexée à la présente,
- d'autoriser le président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est demandé également de préciser que la délibération sera affichée au siège de la communauté et dans les mairies des 34 communes, de préciser que la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le journal de Saône-et-Loire et dans « L'Exploitant Agricole », que le dossier de PLUi modifié sera tenu à disposition du public au siège de la communauté et enfin de publier la délibération sous format électronique sur le site de la communauté urbaine. Enfin, de notifier la présente délibération au préfet, au président du Conseil régional, au président du Conseil départemental au président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, au président de la Chambre d'agriculture, au président de la Chambre des métiers et de l'artisanat et à la Chambre départementale des notaires.

Voilà pour cette modification de notre PLUi.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? J'en ai plusieurs : Noël VALETTE, Kader ATTEYE, Éric COMMEAU et Charles LANDRE.

M. VALETTE.- Merci Monsieur le Président. C'est juste une question.

La commune de Saint-Bérain a fait deux demandes dont une concernant un reclassement d'une zone qui a été déclassée, mais vraiment limite, pour la construction d'une micro-crèche. Je n'ai toujours pas de réponse. J'ai envoyé une lettre il y a déjà un grand moment.

Deuxièmement, il y a une zone existante qui a été déclassée en constructible et aujourd'hui, les permis de construire pour des garages ou des choses comme cela sont refusées dans ce lieu-là. J'aurais voulu savoir si cela allait évoluer. Merci.

M. le Président.- On va prendre toutes les questions et Frédérique LEMOINE répondra ensuite.

Dans l'ordre, Kader ATTEYE.

M. ATTEYE.- Ce n'est pas une question ou quoi que ce soit, c'est juste une petite demande.

Est-ce qu'il serait possible, quand une demande de permis de construire est déposée en ligne, d'avertir directement la commune pour que l'on soit au courant ? Merci.

M. le Président.- Avertir la commune, c'est ça ?

M. ATTEYE.- Oui.

M. le Président.- D'accord.

Ensuite, Éric COMMEAU.

M. COMMEAU.- C'est une remarque. Pour répondre à Frédérique LEMOINE, j'ai lu les 100 pages avec attention et je félicite les gens qui ont travaillé sur ce projet.

Il y a une fiche qui me pose question. Il se trouve qu'elle est sur Montceau-les-Mines, mais elle aurait été ailleurs, elle m'aurait posé autant question, c'est la fiche 3.4 concernant le reclassement de la zone naturelle de loisirs du secteur de Barrat-Lucy. Si j'ai bien compris, on va déclasser une zone naturelle de loisirs (NLU) en zone NLS, ce qui permettra d'en faire une zone de loisirs dédiée aux équipements sportifs et de loisirs. Il se trouve que c'est le plan d'eau de Barrat-Lucy sur lequel est installée une activité de Jets-ski. On dit qu'elle possède aujourd'hui quelques installations. Je suis allé sur leur site internet ; ils ont créé une base complète avec des locaux. Il n'y a pas que des locaux de stockage, il y a un embarcadère. Je pense qu'ils ont fait des voies de circulation.

Cela me gêne aujourd'hui que ces zones naturelles ne soient plus totalement naturelles, au moment où on parle de sobriété, de zéro artificialisation des sols, que l'on permette de développer une activité qui est décriée dans plein d'endroits puisque le jet-ski est plutôt polluant, plutôt bruyant. Je pense que nous n'avons pas tant de zones naturelles humides dans la communauté urbaine.

Si tel était le cas, cela m'embête pour les autres modifications qui sont apportées, mais c'est symbolique, je le sais, il y a des choses beaucoup plus graves aujourd'hui. Il y a les sports d'hiver, les JO d'hiver qui vont se faire en Arabie saoudite. Mais ce sont tout de même des choses qui sont un peu symboliques et je pense que limiter le développement de ce genre d'activité sur notre territoire fait aussi partie des choses que les citoyens regardent de près.

Donc si cette fiche est maintenue, je m'abstiendrai sur la délibération, mais cela ne vaudra pas mise en cause du travail remarquable qui a été effectué, tant par les élus que par les services. Merci.

M. le Président.- Merci. Nous sommes tous révoltés par la décision qui a été prise de faire... ce ne sont pas les JO mais les jeux asiatiques. Heureusement, ce ne sont pas les JO, mais c'est tout de même les jeux asiatiques qui vont se faire en Arabie saoudite, jeux asiatiques d'hiver. Charles LANDRE.

M. LANDRE.- Une question sur la demande de reformulation des activités entrant dans le cadre de la zone NLT sur le secteur correspondant aux activités du parc des Combes au Creusot. Il est indiqué, si je comprends bien cette révision du PLUi, qu'il y sera ajouté l'activité Centre de congrès qui permet l'édification de manèges.

Est-ce à dire que les derniers manèges qui ont été construits, qui ont fait l'objet – j'imagine – de permis de construire sur cette zone l'ont été alors même que la zone ne le permettait pas puisque la qualification n'était pas présente dans le PLUi ?

Je vous remercie pour cette précision.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Néant*).

Frédérique LEMOINE va tenter de répondre à ces questions.

Mme LEMOINE.- Je crois que la première question venait du maire de Saint-Bérain, Monsieur VALETTE. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit là de modifications et non pas de révision. Et pour ce qui est des terrains non constructibles qui veulent passer en terrains constructibles, cela passe par une révision.

Là, avec ce type de document, ce n'est pas possible.

Après, concernant la question de Monsieur ATEYER, j'ai envie de dire que c'est plus un problème administratif. Je ne sais pas s'il est possible d'avertir la commune. Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénients. Après, c'est au service de dire si c'est quelque chose qui est envisageable ou pas, si c'est contraignant pour les services.

(*Intervention inaudible*).

M. le Président.- On va examiner la possibilité, bien sûr.

Mme LEMOINE. - Ensuite, il y avait la question d'Eric COMMEAU par rapport au projet, du moins ce qui s'est fait sur Montceau. J'imagine que si l'autorisation a été donnée, c'est qu'un maximum de garanties ont été prises. Je ne sais pas exactement comment le projet a été présenté et si c'est aussi polluant que cela. Je ne suis pas spécialiste en la matière, donc très honnêtement j'ai un peu de mal à répondre sur ce sujet.

M. le Président. - Là-dessus, j'apporte une précision. Il me semble que cela a été fait pour que l'activité actuelle ne soit pas supprimée. Par contre, qu'il n'y ait pas d'autres développements d'activités différentes, mais uniquement leur permettre de continuer leur activité et potentiellement de pouvoir installer du photovoltaïque.

Je vois que Lionel DUPARAY hoche de la tête. Je crois que c'est ça. Je ne me trompe pas.

L'objectif n'est donc pas de développer cette zone-là en base d'autres loisirs, c'est de permettre à ceux qui y sont aujourd'hui d'y rester et puis d'installer du photovoltaïque, ce qui va dans le sens de ce que nous souhaitons.

Frédérique LEMOINE, allez-y.

Mme LEMOINE. - Sur la dernière intervention de Monsieur LANDRE, qui posait une question concernant le parc des Combes, j'ai envie de repasser la parole au maire du Creusot puisque c'était la ville du Creusot qui avait fait cette requête.

M. le Président. - Quelle était la question exactement ?

M. LANDRE. - Je vous propose de la reposer.

M. le Président. - Oui, allez-y.

M. LANDRE. - Il est indiqué dans le document – je ne l'ai effectivement pas dit tout à l'heure – que c'est à la demande de la ville du Creusot que la zone NLT où sont situés les manèges du parc des Combes va être modifiée, ou tout cas qu'une des destinations va être modifiée justement pour que cette zone puisse accueillir des manèges. Ce qui, si je comprends la rédaction de ce document, n'était pas le cas jusqu'à présent.

Je voulais savoir si les permis de construire qui ont été déposés pour l'édification des manèges précédents l'ont été sur une zone qui, en réalité, ne pouvait pas accueillir ce type d'activité.

M. le Président. - Non, pas du tout, c'est simplement que la réglementation évolue et si on ne le faisait pas, cela voulait dire qu'on ne pouvait pas maintenir l'activité ou la développer. Il faut donc que ce soit précisé dans le cadre du PLU en termes de modification parce que la réglementation évolue. Un peu comme la question qui a été posée tout à l'heure sur la base nautique, sur l'activité sur l'eau.

C'était parfaitement permis, sauf que maintenant, si on veut continuer de développer cette zone, il faut que ce soit clairement notifié pour que cela puisse se développer. Mais cela ne remet pas en question ce qui a été fait avant là-bas, aucunement.

Jean-Claude LAGRANGE souhaitait reprendre la parole.

M. LAGRANGE. - Excusez-moi, je n'ai pas levé la main au bon moment.

On sait tous que les procédures de révision sont très longues, encadrées, très lourdes et dans les propos de Frédérique, ont été évoquées les questions de ZAN, de friches, etc.

Je l'ai déjà évoqué à l'occasion du dernier groupe de travail, il ne faudrait pas attendre la prochaine étape qui peut être je ne sais pas quand, en 2026. C'est donc dès maintenant puisque nous travaillons déjà sur un schéma de développement des zones économiques et c'est ce qui m'intéresse, mais il y en a d'autres, le développement de l'habitat, etc. Est-ce que l'on peut continuer d'avoir un peu de travail parce qu'il a tout de même été bien abordé, pendant cette modification, pour anticiper, ces questions qui sont essentielles ?

À mon avis – et je sais que le président partage –, on commence à être dans des secteurs où on a de moins en moins de terrains à vocation économique. Il faut travailler sur les friches, il faut travailler sur beaucoup de zones et ne pas attendre qu'on ait, dans 4 ans, réouvert ce dossier.

Je sais qu'on y travaille avec le service, mais comment pourra-t-on le traduire ensuite parce qu'on se rend compte que cela devient très complexe, avec la loi ZANE entre autres. Je suis en train de lire les règlements d'intervention de la Région qui vont sans doute aussi changer en matière d'immobilier. Il faut qu'on travaille ces questions-là. Mais je salue le travail qui a été fait, même si, pour certains, on aurait tous préféré une révision.

On se fait engueuler tous les jours par des gens qui ne comprennent pas que leur terrain n'est pas constructible, qu'il l'a été, qu'il ne l'est plus ou qu'ils voudraient qu'il le soit. Et ça, c'est un peu autre chose. Mais à mon avis, il y a des grandes stratégies d'aménagement qu'il faudrait qu'on retravaille parce que notre stratégie date déjà de presque 6 ou 7 ans, voire plus, quand on a commencé la précédente révision. Les temps ont changé. Je parle de ces lois ZAN, mais il y en a d'autres. Toutes les questions climatiques, développement durable sont encore plus prégnantes qu'avant.

M. le Président. - On pourrait rajouter les ZFE.

Mes chers collègues, il faut être conscient d'une chose, que ce soit pour l'habitat, pour l'économie ou pour tous les sujets, nous allons vers un PLUi de plus en plus restrictif. C'est une réalité, c'est clair.

Aujourd'hui, la réglementation va dans ce sens-là et je ne porte pas de jugement négatif là-dessus parce qu'on a un défi climatique devant nous qui fait que nous devons tous être des acteurs très offensifs sur la préservation des espaces naturels.

Est-ce contradictoire avec le développement ? Pas forcément, mais cela nécessite de notre part, en tout cas de ceux qui portent les projets, d'imaginer les choses différemment. Mais c'est un peu violent pour nous car nous n'étions pas forcément dans cette culture. Nous n'avons pas su anticiper tout cela. Certains ont su l'anticiper mieux que d'autres. Mais là, maintenant, c'est tout le monde.

Je le dis pour tous les maires qui sont là : les extensions d'habitat, c'est fini, terminé. Il ne faut même plus y penser. On va terminer les derniers lotissements et après, dès qu'il faudra tirer du tuyau, ce sera négatif.

Pour le développement économique, ce sera là aussi prioritairement sur des bâtiments existants, sur des bâtiments qui ne servent plus et pas sur du foncier qu'il faudra utiliser pour le développement économique alors qu'il n'est pas utilisé ou identifié actuellement en tant que tel.

Avec ce renforcement de contraintes de ce qu'on appelle l'étalement urbain et de consommation d'espace, l'enjeu est bien de se repositionner et de réfléchir les constructions sur la ville. C'est-à-dire ce que l'on fait avec les îlots urbains dégradés. C'est-à-dire des opérations soit de réhabilitation si on parle d'habitat, soit de reconstruction après démolition d'un bâtiment qui ne sert plus ou qui ne peut pas être réhabilité. Et c'est bien ce que la communauté projette de faire, notamment avec la densification des zones économiques existantes aujourd'hui sur le plan économique quand c'est possible, notamment sur le site industriel, si je prends l'exemple au Creusot. Mais il y en a d'autres à Montceau. On a évoqué certains endroits tout à l'heure. Ce sont les îlots urbains dégradés et puis retraiter toute une partie du foncier dans les villes centres, mais aussi dans les centres bourgs. Cela concerne tous les maires et c'est pour cela qu'on a lancé BIMBY. C'est aussi pour cette raison qu'on s'est doté d'un EPF.

Aujourd'hui, dans toutes les communes de la communauté, mais comme dans toutes les communes de France, il va falloir réfléchir sur ce qui existe déjà. C'est comme cela. Il faut maintenant travailler en ce sens et c'est ce que nous allons faire à la communauté, c'est ce que nous avons commencé à faire, notamment avec le schéma directeur d'aménagement du foncier économique en lien avec le ZAN, comme l'évoquait Jean-Claude LAGRANGE.

Ce travail doit maintenant être mené dans la concertation bien entendu, dans l'échange bien entendu, avec tous les partenaires économiques et élus.

Mais pour échanger régulièrement - comme Jean-Claude LAGRANGE et sans doute d'autres - avec les acteurs économiques du territoire, je pense qu'ils en ont déjà conscience. Ils sont très à l'offensive sur ce sujet. On l'avait ce matin à l'Alto, c'est donc d'actualité, en lien avec la Région, en lien avec d'autres partenaires privés et publics, je pense à l'entreprise SO BAG notamment, mais aussi avec d'autres structures.

Objectif : territoire durable. Cela s'est tenu à l'Alto, avec plus de 400 personnes qui sont venues pour justement parler de ce sujet et nous avons des partenaires, j'ai cité SO BAG, mais tous les grands groupes, au niveau national, que nous avons sur notre territoire, je pense à

Michelin, Alstom, Framatome, les grands groupes qui sont sur notre territoire sont déjà dans cette démarche et ils vont se développer en tenant compte des restrictions de plus en plus fortes des PLUi.

C'est une réalité, mes chers collègues, et nous devons, plutôt que de subir, parce que le pire serait de subir, au contraire être à l'offensive, faire des propositions et travailler sur ces sujets-là.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous remercie pour ces échanges et je vais mettre aux voix cette délibération qui concerne le PLUi.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? 2 abstentions.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de modification de droit commun n° 1 du PLUi ;*
- *D'approuver la modification de droit commun n° 1 du PLUi, tel qu'elle est annexée à la présente ;*
- *D'autoriser le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres pendant un délai d'un mois ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole ;*
- *De préciser que, conformément à l'article L.153-22, le dossier de PLUi modifié sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *De publier, conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération sous format électronique sur le site internet de la Communauté urbaine ;*
- *De notifier la présente délibération au préfet, au président du Conseil Régional, au président du Conseil Départemental, au président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, au président de la Chambre d'Agriculture, au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre départementale des notaires.*

Observations : Adoption à la majorité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Montchanin - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement économique, Montchanin, toujours avec Frédérique LEMOINE, la vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement de vendre un terrain de 2 500 m² à la société ACPA. Cette parcelle de terrain est située au lieu-dit Château d'Avoise route du Pont Jeanne Rose à Montchanin.

La société ACPA a fait construire le restaurant « La Boucherie » qui a ouvert au mois de mai 2021, donc l'année dernière. Cette société souhaite étendre son activité avec la construction d'un deuxième restaurant avec espace de réception, aménagement d'espaces verts et places de stationnement.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, lors de la première vente, il avait été prévu un acte de préférence concernant cette partie de terrain qui est toute proche de leur premier commerce.

Concernant le prix, il y en a deux compte tenu de la nature de la parcelle. Il y a 30 € hors taxes le mètre carré pour une surface d'environ 800 mètres carrés, soit 24 000 € et 10 € hors taxes

le mètre carré pour une surface d'environ 1 700 m², soit 17 000 € environ. Cette partie de terrain est de moindre qualité parce qu'elle est située en bas de la parcelle, elle est gorgée d'eau et peu exploitable.

Ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est d'autoriser cette vente aux conditions que je vous ai décrites pour un montant total de 48 544,68 € TTC, ainsi que la signature chez le notaire, Maître MENTRÉ à Monceau.

Vous avez en annexe l'avis du Domaine, le plan des parcelles concernées, ainsi que le compromis de vente.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- J'ai une question sur cette délibération qui est effectivement, comme l'a rappelé Frédérique LEMOINE, un peu la prolongation d'une délibération d'il y a 4 ou 5 ans, qui avait d'ailleurs donné lieu à un débat absolument passionné, notamment entre Lionel DUPARAY et Jean-Yves VERNOCHE.

Je voudrais savoir de façon un peu plus précise ce qu'il en sera de ce futur restaurant. Est-ce que c'est aussi un restaurant franchisé comme les espaces qui se sont développés autour ?

Je note aussi – et je crois que vous ne l'avez pas dit – la volonté de construire un espace de réception et de réunion. Je voulais en savoir un petit peu plus aussi, si vous avez des informations, parce qu'il me semble que cela rentre en concurrence directe avec l'espace situé à peu près à 100 mètres, 50 mètres à vol d'oiseau, dans l'hôtel Kyriad à l'entrée de la route qui mène à la gare TGV.

Je voulais avoir ces précisions.

M. le Président.- Je ne sais pas si Frédérique LEMOINE peut répondre. Je peux apporter des précisions.

Sur la demande qui est faite, à ma connaissance oui, ce sera un franchisé parce que généralement, là où « La Boucherie » s'implante – et il l'avait dit dès le départ –, il y a toujours la possibilité de rajouter un restaurant si les affaires marchent bien. Et les affaires marchent très bien pour le restaurant « La Boucherie ». Ce sera donc un restaurant franchisé.

En ce qui concerne la question sur – si j'ai bien compris – tout ce qui concerne séminaires et réceptions fait à l'hôtel Kyriad, aujourd'hui, très honnêtement nous manquons. Il y a un réel manque de salles de réception pour les acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques. Il y a une demande et aujourd'hui, même le kyriad n'arrive pas à répondre à la demande.

Il y a donc, à mon avis, une complémentarité dans l'offre qui va être apportée, qui sera bénéfique. Je rappelle également que l'installation là-bas sur cette zone se fait en concertation avec les acteurs qui sont déjà là-bas, notamment le Kyriad, pour être dans la complémentarité et pas dans la concurrence.

Voilà ce que je peux vous donner comme information suite à votre questionnement.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jean-Yves VERNOCHE.

M. VERNOCHE.- Une petite précision. Madame TIROLE a de grandes difficultés pour pouvoir réceptionner des bus complets qui transitent sur la RCEA lors de transferts, de voyages. Elle ne peut pas prendre des bus complets. Je pense donc que son espace de réception sera aussi voué à ce genre d'activité.

Elle est obligée de refuser parce que si elle prend un bus, ses clients classiques ne peuvent pas venir dans le restaurant actuel.

M. le Président.- Voilà un complément d'information.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- de vendre à la société dénommée « ACPA », dont le siège social est situé route du pont Jeanne Rose, 71210 Montchanin, identifiée sous le numéro de SIREN 851 397 208, une parcelle de terrain à distraire de la parcelle cadastrée section AN n°52, sur la commune de MONTCHANIN ;
 - de fixer le prix de cette cession à :
 - 30,00 € HT le m² pour une surface approximative de 800 m² soit environ 24 000,00 € HT, TVA sur marge de 4 590,30 € en sus,
 - 10,00 € HT le m² pour une surface approximative de 1 700 m² soit environ 17 000,00 € HT, TVA sur marge de 2 954,38 € en sus
 - Le montant global s'élèverait à environ 41 000,00 € HT, soit 48 544,68 € TTC ;
 - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
 - d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.
- Observations : Adoption à la majorité.

2. Le Creusot - Quartier Harfleur - Ajustement surface de terrain vendue pour implantation d'une plateforme à vocation économique

3. Montceau les Mines - Quai Jules Chagot - Cession de terrain parcelles cadastrées section AH n°376p et AH 489p.

4. Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 - Convention de partenariat

5. Pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud - Vote des tarifs

M. le Président.- Nous avons ensuite quatre délibérations sans présentation :

- ajustement de surface de terrain vendu pour une implantation d'une plateforme à Harfleur,
- le quai Jules Chagot, une cession de terrain de parcelles cadastrées,
- salon de l'immobilier d'entreprise, le SIMI, une convention de partenariat qui revient tous les ans,
- pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud, une tarification qui vous est proposée.

Je mets aux voix les quatre délibérations, sauf si quelqu'un souhaite les individualiser.

M. DUPARAY.- Monsieur le Président, il faut que je sorte pour la première délibération.

(Monsieur Lionel DUPARAY sort de la salle du Conseil).

M. le Président.- La première, il faut que vous sortiez. Oui, c'est vrai. Merci.
Je fais donc voter la première sur une surface de terrain pour l'implantation d'une plateforme à vocation économique sur le quartier d'Harfleur. Lionel DUPARAY est sorti pour éviter un conflit d'intérêts.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Merci.

On peut faire rentrer notre collègue, Lionel DUPARAY.

(Monsieur Lionel DUPARAY regagne sa place dans la salle du Conseil).

Sur les trois autres, que je passe en bloc, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

LE CREUSOT - Quartier Harfleur - Ajustement surface de terrain vendue pour implantation d'une plateforme à vocation économique

Le conseil décide :

- de vendre à la Société par Actions Simplifiée GASTI, dont le siège social est à AUTUN, 26 grande rue Chauchien, identifiée sous le numéro de SIRET 799 237 03700020 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, M. Giovanni ANDALI, environ 4400 m² de voiries, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée section BE n°357 sur la commune de LE CREUSOT ;
- de fixer le prix de cette cession à la somme de 8,50 € H.T. le mètre carré, soit un montant total d'environ 37 400 € H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité.

MONTCEAU LES MINES - QUAI JULES CHAGOT - Cession de terrain parcelles cadastrées section AH n°376p et AH 489p.

Le conseil décide :

- de vendre à la S.C.I. 3 A INVEST, dont le siège social est situé 4 rue de l'embarcadère, à MONTCEAU-LES-MINES, identifiée sous le numéro de SIRET 89953640300012, représentée par Monsieur Abdallah JAOUJ et Monsieur Lionel POLITI, ses gérants, environ 950 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n°376 et AH n°489, sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES ;
- de fixer le prix de cette cession à la somme de 20,00 € TTC le mètre carré, soit un montant total d'environ 16 400 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 - Convention de partenariat

Le conseil décide :

- D'approuver la participation de la Communauté urbaine Creusot Montceau à l'édition 2022 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest.
- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération
- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud - Vote des tarifs

Le conseil décide :

- D'approuver la tarification concernant l'offre de service de la Pépinière EBS située à Montceau-Les-Mines, à savoir :
 - Bureaux :
 - 1 poste de travail :
 - 1^{ère} année : 55 €/mois ;
 - 2^{ème} année : 83 €/mois ;
 - 3^{ème} année : 110 €/mois ;

- 4^{ème} année : 132 €/mois ;
- 2 postes de travail :
 - 1^{ère} année : 110 €/mois ;
 - 2^{ème} année : 165 €/mois ;
 - 3^{ème} année : 220 €/mois ;
 - 4^{ème} année : 264 €/mois ;
- 3 postes de travail :
 - 1^{ère} année : 135 €/mois ;
 - 2^{ème} année : 203 €/mois ;
 - 3^{ème} année : 270 €/mois ;
 - 4^{ème} année : 324 €/mois ;
- Pour les photocopies :
 - Moins de 100 unités :
 - Noir : 0,19 €/l'unité ;
 - Couleur : 0,51 €/l'unité ;
 - De 100 à 150 unités :
 - Noir : 0,16 € ;
 - Couleur : 0,46 € ;
 - De 151 à 200 unités :
 - Noir : 0,14 € ;
 - Couleur : 0,31 € ;
 - De 201 à 500 unités :
 - Noir : 0,13 € ;
 - Couleur : 0,26 € ;
 - Plus de 501 unités :
 - Noir : 0,11 € ;
 - Couleur : 0,21 € ;
- Reliure : 4 € l'unité ;
- Vidé projecteur : 9 €/jour ;
- Domiciliation siège social ou adresse professionnelle : 77 €/mois ;
- Permanence téléphonique :
 - Abonnement : 36 €/mois ;
- Abonnement fibre optique :
 - Créateur année 1 :
 - Bureau 1 poste : 45 €/mois ;
 - Bureau 2 ou 3 postes : 50 €/mois ;
 - Créateur année 2 :
 - Bureau 1 poste : 47 €/mois ;
 - Bureau 2 ou 3 postes : 52 €/mois ;
 - Créateur année 3 :
 - Bureau 1 poste : 50 €/mois ;
 - Bureau 2 ou 3 postes : 55 €/mois ;
 - Créateur année 4 et plus :
 - Bureau 1 poste : 55 €/mois ;
 - Bureau 2 ou 3 postes : 60 €/mois ;
- Réservations de salles :
 - Salle de réunion (20 personnes) :
 - ½ journée : 37 € ;
 - 1 journée : 59 € ;
 - 1 semaine : 208 € ;
 - 1 mois : 517 € ;
 - Petite salle de réunion (6 personnes) :
 - ½ journée : 27 € ;
 - 1 journée : 42 €.
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.
- D'imputer la tarification dans les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Mise en place d'une convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

M. le Président.- Mise en place d'une convention entre le Département de Saône-et-Loire et la communauté urbaine. Je dois faire sortir un certain nombre de conseillers départementaux : Alain BALLOT, mais qui est excusé, il n'est pas là. Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT et Viviane PERRIN. Merci beaucoup.

(Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, LAUBERAT et Viviane PERRIN sortent de la salle du Conseil).

Je passe la parole à notre collègue, Danièle PICARD.

Mme PICARD.- Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le présent projet de délibération a pour objet la mise en place d'une convention départementale entre le Département de Saône et Loire et la communauté urbaine afin de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Dans un contexte de développement économique, le Département souhaite contractualiser avec les EPCI du territoire afin de mettre en place un contrat de coopération public/public, le but étant de créer les meilleures conditions de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Les conditions nécessaires à cette politique sont bien évidemment beaucoup plus facilitées, d'autant plus que les deux collectivités seraient amenées à mettre en commun leurs moyens.

Un contrat de coopération est donc envisagé entre le Département et la communauté urbaine. Celui-ci permettrait au Département de fournir à la communauté urbaine les moyens financiers qui faciliteraient la mise en place et le renforcement des dispositifs existants en matière d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Cette démarche partenariale devrait conduire à trouver des solutions aux principaux freins du retour à l'emploi rencontrés par ce public. Il s'agit ici de cinq thématiques identifiées : la mobilité, le logement, la fracture numérique, la formation et enfin la garde d'enfants. La communauté urbaine n'ayant pas la compétence de la garde d'enfants, ce point ne sera pas traité dans cette coopération.

Le Département allouera donc un financement à la communauté urbaine réparti de la manière suivante : une première participation garantie au titre du fonctionnement et une deuxième participation complémentaire en fonction des résultats.

En ce qui concerne la première participation, elle sera calculée en fonction du nombre de bénéficiaires de notre territoire au 31 décembre 2021. Il y a exactement 1 494 personnes. Le Département propose de verser 147 € par bénéficiaire, soit un montant de 219 618 €.

Les conditions de versement sont précisées dans la convention en annexe de cette délibération.

Cette participation pourrait d'ailleurs être redistribuée par la communauté urbaine à tous les opérateurs du territoire portant la compétence de l'insertion en direction des bénéficiaires du RSA.

Concernant la deuxième participation complémentaire en investissement en fonction des résultats, celle-ci sera également calculée en fonction du nombre de bénéficiaires en portefeuille au 31 décembre 2021 et ceux en portefeuille au 31 décembre 2023. Le Département propose le versement d'une somme de 2 000 € par bénéficiaire sorti du dispositif dans une limite de 438 380 €.

De son côté, la communauté s'engage à réunir les partenaires du territoire pour valider collectivement un plan d'action et les impliquer dans la démarche de réinsertion des bénéficiaires du RSA.

À ce niveau de la délibération, je voudrais remercier toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de l'insertion avec des publics parfois très très éloignés de l'emploi. En dehors des

problématiques identifiées ici, ce sont des publics qui en cumulent d'autres qui peuvent être des freins de société, des freins d'isolement, des problèmes psychologiques, des problèmes de santé, parfois des addictions dans un contexte très particulier. Je voudrais ici qu'ils en soient remerciés.

Pour ma part, j'aurais préféré que dans cette délibération, il s'agisse plutôt d'inclusion parce que le terme d'inclusion induit, en dehors des facteurs qui ont été ici évoqués, toutes les problématiques que je viens de vous énumérer entre autres.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

M. le Président. - Merci pour la présentation. Vous auriez pu proposer aux services que le terme « inclusion » soit mis dans la délibération, chère collègue, puisque c'est vous qui la présentez.

Est-ce que, suite à cette présentation, il y a des prises de parole, des questions ? Pas d'intervention.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote, hormis les personnes qui sont sorties ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

M. Guy SOUVIGNY : j'ai le pouvoir de Mme FRIZOT, mais pour cette délibération, je ne vote qu'une seule fois, en mon nom propre.

M. le Président - Entendu, oui, que pour vous puisque Marie-Thérèse n'est pas là, elle est réputée ne pas être dans la salle. Ce qui est le cas physiquement.

Merci. Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.

On peut faire rentrer nos collègues.

(Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Didier LAUBERAT et Viviane PERRIN regagnent leur place dans la salle du Conseil).

Le conseil décide :

- *D'approuver la signature et les termes du contrat de coopération avec le Département ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application ;*
- *D'imputer la recette dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2021

2. GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2021

M. le Président. - Nous avons ensuite deux délibérations. Ce ne sont pas à proprement parler des délibérations, ce sont des rapports, les rapports annuels de nos délégataires en ce qui concerne le Très Haut Débit et GRDF.

Je propose qu'il n'y ait pas de présentation faite des rapports. Les rapports vous ont été envoyés. Vous allez donc en prendre connaissance et je vais simplement vous demander de prendre acte pour ces deux rapports, puisqu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre, mais de prendre acte de ces rapports en Conseil communautaire.

Nous décidons donc collectivement que nous prenons acte. Pas d'objection ? *(Approbation générale).*

Je vous remercie.

Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2021

Le conseil décide :

- De prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2021

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports de GRDF relatifs à l'exploitation des réseaux et ouvrages affectés au service public de la distribution de gaz pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Le Creusot - Secteur MACH II - Vente d'un terrain pour l'implantation d'un nouveau complexe cinématographique

M. le Président.- Ensuite, une délibération sur Le Creusot, le secteur MACH II, la vente d'un terrain pour l'implantation d'un nouveau complexe cinématographique. Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Vous avez dans cette délibération un petit état des lieux en matière d'équipements cinématographiques sur notre territoire, à savoir un cinéma à Monceau et un au Creusot, exploité chacun par la société REX, mais deux équipements qui méritent rénovation.

Concernant Le Creusot - c'est ce qui nous préoccupe dans cette délibération -, ce qui est envisagé par la société, c'est la construction d'un complexe cinématographique de cinq salles offrant une capacité de 759 places avec, plus tard, une sixième salle de plein air.

Concernant l'emplacement, le choix s'est porté sur un terrain de 2 300 m² sur le secteur MACH II, un emplacement stratégique compte tenu du fait qu'il est proche du site universitaire et également de restaurants.

Il vous est proposé de céder la parcelle de terrain à l'euro symbolique, l'intérêt d'un tel équipement étant essentiel lorsqu'on parle d'attractivité du territoire, en particulier pour la population étudiante, mais aussi et plus largement pour les familles. Il faut savoir que les équipements culturels sont souvent prépondérants parmi les critères qui font choisir de s'installer sur un territoire plutôt qu'un autre, soit pour travailler ou pour étudier, d'où l'intérêt de ce projet.

Ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est d'autoriser cette vente de terrain selon les conditions que je vous ai décrites, à savoir pour l'euro symbolique, d'autoriser également la signature du compromis de vente puis celle de l'acte authentique chez le notaire.

Il vous est demandé également d'autoriser la société des cinémas LCM à déposer la demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique de cinq salles et 759 places auprès de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Saône-et-Loire.

M. le Président.- J'apporte une précision parce qu'automatiquement, lorsqu'on parle de complexe cinématographique, cela ne concerne pas uniquement le Creusot, cela concerne aussi Montceau. Je veux simplement vous dire que nous avançons parallèlement, je dis bien « parallèlement » puisqu'en plus, c'est le même porteur de projet, à la fois sur Le Creusot et sur Montceau, de sorte que les deux avancent au même rythme et qu'une livraison soit faite à peu près en même temps, s'il n'y a pas de difficulté particulière.

Aujourd'hui, les calendriers sont fixés. Restent les montages financiers, mais qui dépendront des aides d'autres partenaires parce que je rappelle que si ces deux complexes cinématographiques, nous avons demandé leur inscription dans le cadre du contrat métropolitain avec la Région, puisque ce sont des projets structurants, le centre national cinématographique apportera sans doute également des financements, ainsi que les communes.

Tout cela est en bonne voie aujourd'hui, malgré les difficultés parce qu'il y a des difficultés réelles, il ne faut pas se le cacher. Si vous suivez l'actualité – et je pense que vous le faites –, vous savez que les cinémas ont aujourd'hui une baisse de fréquentation générale au niveau national de 30 % environ. Et ces 30 %, ils n'arrivent pas à les récupérer. 30 %, c'est énorme. C'est vrai pour les petits complexes comme pour les grands complexes. Le devenir du cinéma, l'avenir d'une

manière générale du cinéma, pose question aujourd'hui pour plein de raisons. Il y a eu la crise du Covid, mais il y a tout le développement des plateformes en streaming, comme on les appelle, qui font que tout un public, aujourd'hui, ne se déplace pas. Il y a sans doute les tarifs, les prix.

c'est une industrie liée à la culture qui n'est, malheureusement pas très florissante. On espère tous vraiment que cela va repartir, sinon beaucoup de salles de cinéma, en France, auront de grandes difficultés.

Voilà pour les précisions que je souhaitais apporter.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Il y a effectivement des interrogations sur l'avenir du modèle économique du cinéma tel qu'on l'a connu et cette délibération apporte finalement plus d'interrogations que de réponses.

Je souscris à la dernière partie de votre intervention et j'ajoute que probablement, l'avenir des salles, en tout cas de celles qui pourront avoir une activité pérenne, ce seront soit des salles qui seront à des dimensions beaucoup plus importantes que celles que l'on peut proposer sur le territoire et qui auront une activité événementielle à côté importante, soit des salles plus petites, polyvalentes et avec une programmation qui les distingue. On voit en effet que le modèle économique traditionnel de la salle de cinéma est menacé.

Sur la délibération en question, je voudrais d'abord que vous nous apportiez une précision puisque je rappelle qu'on a déjà voté une délibération à l'euro symbolique, c'était en 2019, pour une parcelle de 6 700 m² pour ce qui nous était annoncé à l'époque comme un complexe de 6 salles et 900 places. Aujourd'hui, on nous propose une délibération avec une parcelle de 2 415 m² pour 5 salles et 559 fauteuils.

J'aimerais savoir, puisqu'il y a un delta qui me semble extrêmement important, s'il s'agit d'une parcelle en plus ou si la CUCM a récupéré la parcelle précédemment cédée et, s'il s'agit d'une parcelle en plus, quelles sont les différences entre les deux projets qui justifient cette augmentation ou cette réduction importante ? Puisque s'il s'agit d'une parcelle nouvelle de 2 415 m² comparée aux 6 700 m² initiaux, est-ce à dire, par exemple, que la CUCM a déjà prévu de prendre en charge, comme c'est le cas pour d'autres projets sur le secteur, un certain nombre d'aménagements et notamment les parkings qui sont très importants pour un cinéma ? Voilà la première question.

La deuxième a plutôt trait aux porteurs de projet et je vais finalement rebondir sur ce qui vient d'être dit. Je pense que même si, pour des raisons électorales, vous ne vouliez pas le dire, tout le monde savait pertinemment, à partir du moment où la société Pathé avait récupéré les droits d'exploitation et avait racheté Ciné Alpes à qui la CUCM avait vendu les terrains, que la société Pathé n'allait jamais construire, en dépit d'une mise en scène autour d'un permis de construire, de cinéma au Creusot, ceci pour la simple raison qu'ils n'en exploitent pas de cette taille sur le territoire français. Ce n'est pas leur modèle économique.

Depuis, cela a été repris par Monsieur FAURE qui gère la SARL, société du cinéma Rex qui exploite, si je ne me trompe pas, deux cinémas en Saône-et-Loire, à Gueugnon et à Digoin. J'ai pu suivre les premiers éléments financiers tels qu'ils ont été donnés dans la presse pour la commune de Montceau-les-Mines, puisque ce sont deux projets en parallèle. Je suis d'ailleurs heureux que vous l'ayez précisé puisqu'il y avait beaucoup moins de symbiose, il y a quelques années, lorsqu'il s'est agi de lancer ces deux projets qui se sont retrouvés malheureusement concurrents alors que nous sommes dans la même intercommunalité.

Sur les premiers éléments financiers, vous avez évoqué le fait que cela dépendrait de l'apport de nombreux partenaires. Je vous avoue que je suis assez inquiet quant à la capacité de cette structure, qui est de très petite taille, à financer l'investissement. Il ne faudrait pas que cela se transforme en demande de financement public qui revienne à ce que le coût de l'équipement soit supporté par diverses collectivités ou acteurs publics, vous avez cité le centre du cinéma et la Région, j'imagine que les communes aussi, parce qu'il s'agit d'investissements qui vont probablement atteindre les 4 à 5 M€.

Je pense donc qu'il est très important de clarifier rapidement des éléments budgétaires qui soient solides parce qu'il y a cette incertitude sur le modèle des cinémas et qu'il y a – il faut le dire clairement – une incertitude aujourd'hui sur la solidité financière d'un tout petit groupe d'exploitation cinématographique comparé à ce qu'on nous avait présenté avant, à savoir le groupe Pathé et même le groupe Ciné Alpes.

Cette délibération apporte une clarification importante et nécessaire par rapport à la précédente puisque je vois que les clauses suspensives ont été modifiées et que l'acheteur doit s'engager à revendre au même prix - ce qui est très bien - à la CUCM le terrain si le projet n'est pas réalisé, ceci avait fait l'objet d'un débat la dernière fois. Mais j'aimerais bien que vous précisiez ce qu'il en est des parcelles et ce qu'il en est du calendrier réel parce qu'un calendrier est annoncé à l'hiver 2024, mais il dépend d'un plan de financement qu'on ne connaît pas encore, alors même qu'il y a déjà plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont été demandés à la commune de Montceau-les-Mines. Je voudrais donc que tout cela soit précisé.

Dernier élément. Je trouve intéressant - mais peut-être que ce projet de cinéma nous sera présenté plus précisément - ce qui est évoqué autour d'une éventuelle salle en plein air, en tout cas si elle a une programmation de qualité.

Je vous remercie pour les réponses que vous me fournirez sur ce sujet qui est un serpent de mer sur le territoire et je pense qu'on n'en verra malheureusement pas la réalisation l'année prochaine ou même en 2024.

M. le Président. - Je vais répondre précisément à toutes vos interrogations dans la limite de ce que je peux faire à ce stade puisqu'une communication commune sera faite entre Montceau et Le Creusot quand la commission nationale aura validé les projets, sachant que la commission nationale doit se déterminer au mois de novembre. C'est simplement à ce moment-là qu'une communication beaucoup plus précise sera faite à la fois par Montceau et Le Creusot avec le porteur de projet.

Je vais tout d'abord rectifier une chose parce que je ne peux pas non plus laisser dire certaines choses. À aucun moment vous ne m'avez entendu dire, ou à aucun moment je n'ai laissé entendre qu'il y avait des projets concurrents entre Montceau et Le Creusot. J'ai toujours dit, toujours, qu'il fallait un complexe cinématographique, un cinéma à Montceau et un au Creusot. Je l'ai toujours dit. Toujours !

Vous dites des choses et vous faites dire des choses qui n'ont jamais été dites. Donc jamais, à aucun moment, cela n'a été présenté comme des projets concurrents.

Que des esprits malveillants - et il y en a quelques-uns - aient voulu présenter ces projets en concurrence, je ne dis pas. Mais dans chaque expression publique que j'ai eue, j'ai toujours dit qu'il fallait, sur les deux bassins, le bassin minier et le bassin creusotin, des complexes cinématographiques. C'est le premier élément.

Sur Pathé Gaumont, ce qui a été dit dès le départ, c'est que si Pathé Gaumont ne portait pas le projet parce que cela pouvait être un projet trop petit à leur échelle, alors ce serait un des partenaires de Pathé Gaumont qui le ferait. C'était l'engagement de Pathé Gaumont.

Pathé Gaumont a tenu cet engagement et ils ne sont retirés du projet que quand ils ont trouvé quelqu'un pour porter le projet. Deuxième précision.

Troisième précision concernant la parcelle. Il s'agit d'une autre parcelle que celle qui était prévue au départ. Pourquoi ? Déjà parce que l'architecte n'est pas le même. Le projet en lui-même n'est donc pas le même. Il faut déposer un autre permis de construire. Le porteur de projet a imaginé un complexe cinématographique différent de celui qu'avait imaginé le premier porteur de projet avec son architecte. Le positionnement du complexe cinématographique n'est pas le même par rapport à ce qu'il était à l'origine.

En clair, le cinéma sera en face du vieux bâtiment qui a été racheté par les établissements BURTIN pour le restaurant. C'est juste en face. Alors qu'avant, il était dans le prolongement. Voilà ce qui explique la différence de parcelle.

Sur l'aménagement des parkings, ce seront des équipements qui seront portés par un porteur de projet, mais les parkings, comme d'ailleurs sur toute cette zone, sont des parkings publics. La communauté pourra donc aménager des parkings si nécessaire.

Concernant le projet, je crois avoir répondu avec précision à vos interrogations telles que vous les avez décrites.

Contrairement à vous, mais peut-être de manière naïve, j'ai bon espoir que les projets aboutissent malgré les difficultés. En tout cas, je le souhaite. Dans quel calendrier ? Celui qui est proposé me paraît réaliste. Je ne dis pas qu'il se réalisera forcément dans le calendrier exact, mais en tout cas il est réaliste.

Est-ce que les financements publics doivent porter ce genre de projet ? Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté : oui. À quel niveau ? Le plus haut possible, justement pour les raisons que nous

avons données tout à l'heure, c'est-à-dire que le monde cinématographique connaît des grandes difficultés et si on considère que les cinémas font partie du paysage culturel, la puissance publique doit aider au maximum. Je défendrai donc toujours que la puissance publique aide au maximum des porteurs de projets qui ont cette initiative de mettre des complexes cinématographiques de qualité sur un territoire quel qu'il soit, et bien entendu particulièrement sur le nôtre. Je pense que cela fait aussi partie du patrimoine français, du patrimoine y compris dans d'autres pays, mais il y a une tradition de cinéma en France qui est une tradition de longue date, reconnue dans le monde entier de par sa qualité. Nous nous devons donc, nous, partenaires publics, d'accompagner ce genre de financement.

J'irai même plus loin en disant que je suis favorable, si un jour aucun porteur de projets ne pouvait porter un tel investissement, au fait que les collectivités puissent le porter avec d'autres partenaires publics. Vous voyez donc que je n'ai pas d'ambiguïté là-dessus. Je sais exactement ce vers quoi il faut aller.

La réalité, c'est que les cinémas que nous avons aujourd'hui sur la communauté urbaine, que ce soit côté Monceau, que ce soit côté Creusot, ne peuvent pas continuer de fonctionner comme cela (vétusté des lieux, manque de parking, etc.). On ne peut pas continuer comme cela. Il faut donc absolument qu'il y ait une autre offre sur les deux bassins. Battons-nous pour que ces offres apparaissent et qu'elles soient pérennes pour ce public et pour - je l'espère - un public qui sera de plus en plus important dans les salles de cinéma.

Là aussi, c'est comme partout, c'est comme le commerce, on peut faire tout ce que l'on veut, mais si les gens ne vont pas acheter dans les commerces de proximité, cela ne marchera pas. Je pense que certains maires, ici, en savent quelque chose pour se battre au quotidien pour défendre un commerce de proximité dans leur commune, sachant que malheureusement, cela ne peut pas être que du dépannage. Le cinéma, c'est un peu pareil. Je pense que chacun d'entre nous doit aussi prendre conscience que si nous voulons qu'il y ait du cinéma et des cinémas à proximité de nos villes, il faut aller au cinéma. Il faut donc aussi, de temps en temps, penser à aller au cinéma et ne pas rester devant son écran. Et quand je dis cela, je ne pointe du doigt personne et je me mets dedans. C'est une prise de conscience collective que nous devons avoir, comme aller au théâtre, comme aller voir d'autres spectacles.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Sur la prise en charge par l'argent public, pour être très clair, je pense qu'il faut aussi fixer un curseur. C'est-à-dire que si on atteint 90 % de l'investissement supporté par l'argent public, à ce moment-là, faisons une régie publique de cinéma et faisons effectivement en sorte que les coûts de construction et les recettes d'exploitation soient directement gérés par la collectivité. Pourquoi pas.

Mais je pense qu'il est important de définir un curseur parce qu'on ne peut pas financer totalement ou presque totalement un équipement privé qui sera exploité par un privé, surtout lorsqu'à longueur d'année et à juste raison, on tient tous des discours sur la contraction de la dépense publique.

Sur la parcelle, j'aimerais simplement savoir ce qu'est devenue ou ce que va devenir la parcelle qui avait été initialement scellée, s'il y a un projet.

Vous avez évoqué le projet de brasserie. Cela n'avait pas été dit comme cela à l'époque. Le projet était lié au cinéma. Est-ce qu'il y a des avancées sur ce projet de brasserie qui a été, je le rappelle, cédé deux mois avant le complexe cinématographique ?

Après, sur le cinéma, je pense que l'on souhaite tous que l'offre de cinéma soit meilleure dans les installations qu'elle ne l'est actuellement, effectivement si le public s'y rend. Mais il est très important que nous ayons ce principe de savoir à quoi sert l'argent public et si c'est une exploitation privée. Après, on peut toujours discuter d'une exploitation publique, mais si c'est une exploitation privée, il ne faut pas que cela se termine à 90 % d'investissements publics.

Et je vois, parce que le plan de financement est pour l'instant empli d'incertitudes, qu'il y a la possibilité d'aller dans cette direction à la lecture de cette délibération et des réponses que j'ai entendues. J'opère donc simplement une alerte car je pense qu'il est important de borner financièrement l'investissement public sur ce sujet ou alors de changer totalement de mode d'exploitation.

M. le Président. - Avant de changer le mode d'exploitation et si on ne s'interdit rien, il y a une loi qui s'appelle la loi SUEUR. La loi SUEUR permet des financements publics. Ce n'est pas pour rien si elle a été faite. Cette loi permet donc des financements publics, encadre les financements publics en fonction du modèle. Aujourd'hui, nous sommes sur un modèle d'un portage privé encadré par la loi SUEUR qui nous permet d'aider jusqu'à un certain niveau. C'est le modèle que nous préconisons.

Si – comme je l'ai dit – à un moment donné, pour une raison ou pour une autre, ce modèle ne peut pas aller jusqu'au bout, eh bien nous verrons à ce moment-là quelle est l'autre solution pour porter un autre projet qui aura un autre statut avec des financements qui seront différents. Mais pour l'instant, nous sommes bien sur un portage privé encadré par la loi SUEUR et nous resterons bien entendu dans ce que la loi permet en termes de financement quels que soient les partenaires.

En ce qui concerne la brasserie, les deux porteurs de projets vont bientôt se rencontrer puisqu'effectivement, en ce qui concerne la brasserie, la famille BURTIN a toujours dit qu'elle se calerait sur le calendrier du complexe cinématographe.

En ce qui concerne la parcelle qui ne sera pas utilisée, oui, il y a d'autres projets, mais je ne peux pas en parler pour l'instant car les projets n'ont pas suffisamment avancé et vous connaissez ma prudence. Je ne parle pas d'un projet tant que les choses ne sont pas bien encadrées ou en tout cas avancées jusqu'à un certain niveau. Donc pour l'instant, c'est prématuré.

Je rappelle que sur MACH II, il ne nous restera quasiment plus de foncier du tout de disponible et que tout sera rempli si le cinéma se fait, si le restaurant se fait. Il restera très peu de choses ensuite sur MACH II, mais nous avons plusieurs projets sous le coude qui viendront en complémentarité, à la fois du complexe cinématographique et du restaurant.

Je vais mettre aux voix, si vous le voulez bien.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

Le conseil décide :

- De vendre à la Société par Actions Simplifiée « Société des Cinémas LCM », enregistrée au RCS de LYON sous le numéro 828 857 342, représentée par son président, M. Régis FAURE, un terrain d'une contenance de 2415 m² environ, à prendre sur les parcelles AI n°351 pour partie et AI n°361 pour partie, formant l'îlot 4 du secteur Mach 2, rue Hélène Boucher, au Creusot,

- Précise que cette cession interviendra à l'euro symbolique,

- Autorise M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente qui formalisera l'accord des parties, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur,

- Autorise la Société par Actions Simplifiée « Société des Cinémas LCM », enregistrée au RCS de LYON sous le numéro 828 857 342, représentée par son président, M. Régis FAURE, à déposer sur le terrain susvisé une demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique de 5 salles et 759 places auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de Saône-et-Loire.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Saint-Laurent-d'Andenay - Convention financière pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection de la voirie du chemin des vieilles

M. le Président. - Ensuite, Saint-Laurent-d'Andenay, une convention financière pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection de la voirie du chemin des vieilles.

Je ne propose pas qu'il soit présenté par Jean-Yves VERNOCHE. Je le mets aux voix directement.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *d'approuver la passation de la convention entre la CUCM et la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, ayant son siège social à Besançon (25000) à la cité administrative Viotte, relative au versement, par la DREAL, d'une contribution financière de 50 000 € destinée à la remise en état de la chaussée du chemin des Vieilles, sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.*
- *d'autoriser le Président à signer cette convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Mise en place et lancement du plan d'action Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante (SLESRIVE)

M. le Président.- La mise en place d'un plan d'action du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. J'en ai dit quelques mots tout à l'heure dans mon propos liminaire. C'est Jérémy PINTO qui va nous le présenter et Cyril GOMET va sortir de la salle avant la présentation et pour le vote.

(Cyril GOMET et Eric COMEAU sortent de la salle du Conseil).

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit dans votre propos introductif, nous sommes un territoire étudiant et c'est une chance qui ne vient pas de nulle part, mais bien du travail engagé depuis de nombreuses années.

À travers cette démarche de schéma local, il s'agit de garder encore une longueur d'avance sur ces questions. Dans le cadre du projet de mandat et faisant suite aux assises de la relance économique, la communauté urbaine a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante pour la première fois. Ce qui donne un cap pour plusieurs années.

Je veux d'ores et déjà remercier à ce stade tous les services et collaborateurs qui nous ont accompagnés, qui ont suivi ou qui assurent le suivi, aujourd'hui, de cette démarche qui a mobilisé beaucoup d'énergie ces derniers mois puisque près d'une cinquantaine d'entretiens ont pu être menés, une dizaine de réunions. La démarche a d'ailleurs été présentée à l'occasion de deux Bureaux communautaires et de deux Conseils des maires. Nous sommes aujourd'hui à un point d'étape important de cette démarche avec la formalisation de ce document dont la communauté urbaine a assuré le pilotage, en lien avec les acteurs du territoire. Je veux d'ailleurs insister sur la concertation large que nous avons voulue, sans interférer. Nous avons suscité, encouragé la réflexion et le travail des acteurs qui sont parties prenantes de ce travail.

J'en veux pour preuve la conférence de presse de rentrée, que vous avez peut-être vue, qui a associé l'ensemble des sept établissements du Creusot-Monceau qui portent des formations post-bac, à savoir le lycée Parriat, le lycée Haigneré, l'IFSI, le lycée Blum, l'IUT, le centre Condorcet et l'ESIREM, bien entendu en lien avec l'ensemble des décideurs avec lesquels nous allons articuler ce schéma local avec les schémas régionaux en cours. Je pense évidemment à l'université de Bourgogne, au CROUS, à la Région Bourgogne Franche-Comté et puis au rectorat dans ses stratégies de formation.

Vous avez dans le document la structure de ce SLESRIVE, mais avant cela, le travail a été mené en deux étapes importantes. La première d'entre elles a consisté à dresser un diagnostic territorial qui a permis de mettre en valeur l'état des lieux concernant les atouts, les faiblesses, les menaces, les opportunités du territoire et des acteurs.

Des atouts, nous en avons de nombreux, ils ont été très fortement identifiés par les acteurs. Ce sont évidemment, en matière de formation, les filières qui sont très demandées, celles du BUT, celles de STAPS, la CPGE de Parriat qui assure un recrutement national dans ses effectifs. Une offre reconnue dans le domaine de la robotique aussi, qui différencie notre site universitaire avec un potentiel de recherche significatif d'enseignants-chercheurs qui sont très investis dans cet écosystème.

Des faiblesses aussi, puisque c'était l'enjeu du travail, c'était de pouvoir aussi réparer ce que nous avons encore à conduire. Il y a donc des faiblesses qui ont été identifiées en matière de cursus tertiaire, de cursus numérique qui n'existent pas sur le territoire, ou encore en matière de filière sanitaire et sociale qui peut être complétée. Ce sont des sujets qui ont été identifiés comme étant dans l'ordre du possible pour la suite du travail.

Des opportunités aussi, elles ont été nombreuses à l'occasion de ce travail. Je vais évidemment les évoquer à travers la structuration du SLESRIVE. Vous l'avez dans le rapport, notamment à travers le triangle d'or de ce SLESRIVE. Le schéma est structuré en quatre ambitions, 12 axes et 38 fiches action qui, elles-mêmes, ne sont pas figées, c'est-à-dire qu'elles ont vocation à être en permanence actualisées. Certaines des actions pourront s'avérer obsolètes au fil du temps et d'autres, au contraire, plus pertinentes. Les fiches actions auront donc vocation à être actualisées en permanence. Mais ce qui constitue la structure, ce sont bien les quatre ambitions dont presque les deux tiers des fiches action portent sur les deux premières, c'est-à-dire l'ambition 1 sur l'offre de formation et l'ambition 2 sur l'attractivité du cadre de vie étudiant.

L'ambition 3 porte sur tout ce qui est lié au transfert de technologie et à l'innovation et l'ambition 4 à la dynamique collective et en particulier en matière de gouvernance.

En ce qui concerne l'ambition 1 autour de l'offre de formation, il s'agit là, à travers les axes de travail, de conforter et développer l'offre de formation existante, de poursuivre sa démocratisation tout en assurant aussi une offre différenciante à l'échelle régionale et en cherchant à mobiliser des acteurs complémentaires.

Il y a donc beaucoup d'actions à travers cette ambition-là. Je vais illustrer au travers de quelques exemples puisque les travaux qui ont été conduits aujourd'hui avec les acteurs ont permis d'ores et déjà d'engager un certain nombre de travaux parmi lesquels, à la rentrée de septembre 2023, l'ouverture d'une licence pro AES qui vient compléter le cursus avec, en 3^{ème} année, une licence pro. Nous en avons d'ailleurs parlé il y a peu de temps avec le centre de gestion. Cela va permettre aussi, en alternance, de pouvoir continuer à former aux métiers de l'administration et donc à rendre cette filière encore plus attractive qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Autre exemple qui a donné lieu à un travail entre tous les acteurs : la perspective d'une licence pro en maintenance ferroviaire, en lien avec le Mecateam Cluster et le lycée Haigneré qui, là aussi, est un bel exemple de coopération des acteurs à l'occasion de cette démarche de SLESRIVE.

Je pourrais aussi évoquer le travail que nous avons engagé avec l'IUT du Creusot sur la perspective de l'ouverture d'un nouveau département orienté intelligence artificielle, qui permet d'engager une filière en direction des nouveaux métiers, en particulier liés à la digitalisation dans l'industrie et au numérique, qui sont des filières dont on offre peu de possibilités en termes de formation journée sur le territoire alors qu'il y a des débouchés dans les industries qui sont très très importantes. Les acteurs économiques nous ont d'ailleurs dit, à l'occasion de ce travail engagé, tout l'intérêt de cette démarche.

Je pourrais aussi évoquer, en matière de formation, le travail que nous menons avec l'UIMM autour des objets connectés et de l'intelligence artificielle, là aussi qui est en train d'être travaillé en lien avec l'IUT.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent l'ambition 1 autour de l'offre de formation, mais qui montrent qu'en mettant au travail l'ensemble des acteurs dans une vraie logique coopérative, il y a d'ores et déjà des possibilités de développer notre offre de formation au bénéfice de tous les jeunes du territoire.

L'ambition 2 porte justement sur le cadre de vie étudiant puisque, à côté de l'offre de formation et de la pédagogie, une des manières d'attirer, c'est aussi que nos territoires puissent offrir une offre de services aux jeunes dans laquelle ils puissent y trouver leur compte et s'épanouir à côté de leurs études. Là, il y a déjà beaucoup d'atouts sur ce campus de proximité très humanisé, qui permet d'avoir un vrai accompagnement des jeunes vers la réussite. Néanmoins, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés en termes d'amélioration de l'accueil des étudiants, de mieux penser une politique événementielle avec des temps forts qui permettent aussi à l'ensemble des étudiants des sept établissements que j'ai cités tout à l'heure de pouvoir mieux se retrouver, et renforcer aussi le niveau de l'information des étudiants sur l'offre de services, en particulier des étudiants montcelliens pour qu'ils puissent avoir le même accès aux services, en particulier à un certain nombre de services du CROUS sur le territoire.

Des actions concrètes ont déjà été engagées, notamment en lien avec le CROUS, avec les perspectives d'une permanence ponctuelle sur le bassin sud pour que les jeunes de Parriat ou de l'IFSI puissent avoir accès aux services du CROUS, ou encore un travail sur la signalétique pour l'ensemble des établissements du campus sud Bourgogne que nous allons engager, ou bien l'ouverture prochaine, au niveau du RU, d'un futur lieu de vie pour les étudiants, inter-associatif qui, là aussi, va permettre de mieux mettre en coordination et en coopération l'ensemble des initiatives des associations étudiantes.

L'ambition 3 porte sur la recherche et l'innovation. Cette ambition est très liée et très connectée au chantier en cours du Technopole. La stratégie qui est déployée ici est très liée au travail qui sera mis en œuvre à l'ouverture du technopole sur l'offre de services qui y sera proposée. Nous avons donc déjà, concrètement, ces choses qui sont engagées, l'idée étant de pouvoir, à travers les fiches action, continuer à mieux cofinancer des ressources, que ce soit sur le plan matériel comme en direction des doctorants puisque c'est une véritable richesse pour notre territoire que de pouvoir disposer de doctorants sur notre campus.

Il s'agit aussi de mieux valoriser le potentiel scientifique, à la fois en direction des entreprises, mais aussi en faisant davantage le lien entre sciences et société puisque ce potentiel, nous pouvons vraiment, à l'échelle du territoire, mieux nous en servir.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, il y avait ce matin l'objectif « territoire durable » dans le cadre du Global Compact. On voit bien que les réponses se font aussi à l'échelle des acteurs directement et par leur coopération. La recherche est évidemment aussi au service et permet de pouvoir, sur les innovations en particulier en matière de transition qu'on évoquait tout à l'heure, être décisif. L'enjeu, pour la communauté urbaine, est de continuer à mieux mettre en coopération et soutenir ce potentiel-là.

L'ambition 4 porte sur la dynamique collective. Tout cela a déjà démarré à l'occasion de la construction de ce schéma et mérite une animation très forte de l'ensemble des acteurs, à la fois sur le périmètre de la communauté urbaine, mais aussi avec des enjeux de coopérations avec les autres acteurs du Sud Bourgogne, notamment à l'échelle de Territoire d'industrie, avec le Clunisois également et des contacts ont été pris en ce sens. Nous avons un rôle, avec notre potentiel de recherche et d'innovation, d'entraînement, de locomotive et de ce point de vue, la gouvernance que l'on souhaite mettre en œuvre doit permettre à chacun de pouvoir partager une vision sur la façon dont on assure la réussite des jeunes à l'échelle de la communauté urbaine, mais aussi de la Saône et Loire et plus largement.

Je crois que nous avons là un document assez structurant qui nous permet de donner le cap pour plusieurs années. Je me félicite vraiment du travail très dynamique et de l'adhésion des acteurs dans cette élaboration. Après plusieurs réussites pour le territoire ces dernières années, je pense à l'arrivée de l'ESIREM par exemple, à la future plateforme Calihpso autour de la métallurgie des poudres, c'est-à-dire qu'on ne s'est jamais reposé sur nos lauriers, mais pour autant, on continue à préparer l'avenir et cette façon de le faire à travers ce travail nous permet de garder ce cap.

M. le Président. - Merci pour cette présentation assez complète et surtout d'avoir donné aussi l'état d'esprit dans lequel tout cela a été construit, c'est-à-dire en lien avec la réalité du territoire et les besoins.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Jean-Marc FRIZOT dans un premier temps, puis Jean-Claude LAGRANGE, Laetitia MARTINEZ et on verra par la suite.

M. FRIZOT. - Merci Président. Je voudrais témoigner du travail qui a été fait.

C'est vrai qu'on parle d'un schéma SLESRIVE et tout cela paraît un peu abscons mais derrière, c'est très concret. Je m'adresse vraiment aux élus. Nous sommes tous des élus municipaux. Je voudrais parler du travail que nous avons fait sur la création de la licence professionnelle avec le centre de gestion, Jérémy en a parlé. Nous avons donc travaillé ensemble et je suis vraiment très heureux d'annoncer cette création de licence professionnelle. Elle existait dans certains départements français et je suis heureux qu'on puisse la développer ici.

Donc une licence tertiaire AES mais, derrière il y a la formation de fonctionnaires territoriaux dans ce cadre-là, pas uniquement mais en grande partie des cadres territoriaux qui peuvent être dans vos communes. C'est-à-dire que tout le monde se plaint, aujourd'hui, qu'il n'y

a pas assez de secrétaires de mairie, de cadre B pour faire court. Et bien maintenant, la balle est dans votre camp, du moins dans notre camp.

Jérémy a dit - je reprends ses mots - « grâce à la coopération des acteurs ». Dans ce domaine-là, sur la licence pro, c'est vous les acteurs, c'est nous, c'est de notre responsabilité. Pourquoi dis-je cela ? C'est parce qu'on va démarrer la prochaine rentrée universitaire, de mémoire je crois que cela concerne 24 étudiants, ces étudiants vont être en contrat d'apprentissage. Je répète : ces étudiants vont être en contrat d'apprentissage. Il faut donc que nous soyons à la hauteur. On ne peut pas, en même temps, demander d'avoir des fonctionnaires territoriaux formés et ne pas prendre de contrat d'apprentissage.

À mon avis, la balle est dans notre camp. Je lance donc un appel. Je compte sur vous et les employeurs territoriaux de Saône-et-Loire, sachant que nous en avons déjà rencontré un certain nombre, pour s'associer à cette licence professionnelle.

Voilà ce que je voulais dire. En tout cas, je suis très heureux qu'enfin on puisse le faire et je voudrais féliciter Jérémy et les services universitaires parce que le travail a été finalement assez facile. Mais les conditions étaient aussi réunies pour que le travail soit de qualité. Encore merci.

M. le Président. - Merci. Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Je pense que tout le monde a compris. Je rejoins d'ailleurs ce que vient de dire Jean-Marc FRIZOT. C'est un excellent travail qui a été fait pour la première fois et qui va donner une vraie lisibilité parce que quand on parle d'interactivité, on parle de nos cadres de vie, on parle de plein de belles choses, mais on sait très bien que pour attirer les populations et pour les garder, il y a aussi tout ce qui relève de la formation de l'enseignement supérieur. Tous les dossiers de ce soir sont importants, mais celui qui renforce l'identité communautaire, c'est peut-être celui-là encore plus que les autres et là, il n'y a sûrement pas d'opposition à avoir entre territoires.

Jérémy a parlé de la concertation qu'il a voulue, que certains ne voulaient pas forcément, mais c'est le passé. Aujourd'hui, j'ai des retours très satisfaisants des établissements, notamment de Montceau puisque je suis au Conseil d'établissement du lycée Parriat, avec de vraies envies de travailler ensemble à cette identité et à cette vie étudiante sans opposer qui que ce soit.

J'ai aussi des liens avec l'IFSI et la reconnaissance de cet enseignement supérieur - parce que c'est du bac+ - incite effectivement à poursuivre là-dedans parce que c'est un vrai sujet d'attractivité par rapport à la compétition qu'il peut y avoir entre territoires. Cela a donc amélioré l'image.

Le deuxième point, c'est qu'il n'est pas déconnecté. Il est en lien avec l'économie, pas que l'économie, mais tu as parlé de Calihpso, de Mecateam, demain du site technopolitain. On a donc vraiment des outils qui sont complémentaires. L'état des lieux est déjà satisfaisant, mais il ne faut pas s'en contenter. On sait qu'il va y avoir des évolutions à l'IUT. Il va y en avoir encore, puisqu'on va déposer des dossiers, avec le Mecateam, sur les nouveaux PIA. On était avec Laetitia et d'autres, ensuite, à la rencontre de Bruno Bonnell sur le plan France 2030. Il nous a incités à poursuivre sur des formations. Calihpso et Excalibure ont été la révélation pour tout le monde. Je leur ai dit qu'il avait tout de même fallu 11 ans pour y arriver. Aujourd'hui, on aura une machine au Creusot et ce n'est pas une machine que pour faire des pièces, c'est pour mettre en place des formations qui vont préparer les matériaux d'avenir, etc.

Je le répète, il n'y avait pas de raison qu'on ne soit pas d'accord, Jérémy, au contraire, mais c'est vraiment un excellent travail.

M. le Président. - Merci. Laetitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ. - Au risque d'être redondante, je vais essayer d'être brève, mais je voulais vraiment m'associer à l'ensemble de ces remerciements et ces félicitations parce que le travail qui a été conduit pendant quasiment un an, si je ne dis pas de bêtises, était un peu la pierre qui manquait, ou le chapeau sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation parce que la communauté urbaine est engagée sur ces sujets de manière très forte. C'est porté politiquement depuis longtemps, ici, sur la communauté urbaine Creusot Montceau.

Là, nous avons un schéma et je sais que souvent, ces terminologies font un peu peur. Par « schéma », on voit des documents administratifs et on ne sait pas trop ce qu'il y a derrière, mais

il y a une réalité. Ce schéma s'est appuyé sur une concertation qui a été très forte, qui a permis aux acteurs d'échanger, pas simplement en individuel mais aussi collectivement et, du coup, de se projeter ensemble.

Jean-Claude parlait à raison, à l'instant, d'un outil de projection d'identité communautaire et moi, j'en suis fortement convaincue, d'ailleurs pas simplement dans les communes où se trouve de l'enseignement supérieur aujourd'hui, Le Creusot, Montceau et Blanzy, mais aussi pour l'ensemble des communes de la communauté urbaine parce que c'est l'offre de formation que l'on proposera aux nouvelles générations qui sont nées sur ce territoire et à celles qui viendront d'ailleurs. Parce qu'avec la recherche, le transfert de technologie et l'innovation, demain, ce seront les entreprises, les emplois et les start-up qui pourront se créer absolument partout. Cette dimension est forte.

L'autre élément que je voulais ajouter, c'est que l'association des partenaires, y compris celles et ceux qui sont amenés à décider ou à financer à un moment ou à un autre, comme l'Etat, comme la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, a été très forte. C'est-à-dire qu'une fois le schéma établi, la communauté urbaine est revenue devant les partenaires pour échanger, susciter l'adhésion et, à terme, ce sont des vraies logiques de territoire qui mettent tout le monde autour de la table et qui permettent d'avancer ensemble pour un outil d'attractivité qui est extrêmement fort.

Les deux derniers points permettent d'associer – et je crois que c'est une des premières fois où on le fait de manière aussi large – la formation dans son ensemble de manière très large sur le territoire de la communauté urbaine et c'est important. Tu l'as dit, Jean-Claude, et c'est vrai que le SGPI l'a rappelé sur les crédits, notamment les crédits formation, qui sont encore sous-consommés, y compris dans le cadre des appels à projets France 2030. Donc allons-y pour pouvoir développer de nouvelles choses sur le territoire.

Cette dimension de recherche, de transfert de technologie et d'innovation qu'incarne le Technopôle, qui a vocation à être le fer de lance sur le territoire, je crois que cela vient trouver ici toute sa résonance parce que l'ensemble des éléments et des aspects de l'enseignement supérieur et de la recherche y sont vraiment fortement présents.

C'est un travail de qualité, qui a été reconnu de qualité par l'ensemble des acteurs et de celles et ceux qui sont intervenus au cours du schéma, qui suscite l'adhésion et l'envie de travailler ensemble. C'est donc un beau projet que je voulais saluer.

M. le Président. - Merci. Il n'y avait pas d'autre demande de prise de parole. Je n'ai oublié personne ? (*Néant*).

Merci pour ces remarques. Nous avons maintenant un schéma. Merci à tous ceux qui ont travaillé, autour de Jérémy PINTO, sur ce schéma qui nous donne la direction et qui est salué par bon nombre d'acteurs qui sont avec nous.

Nous avons la chance d'avoir vraiment des acteurs du monde universitaire qui sont très impliqués à nos côtés et ça, c'est très important.

Je mets aux voix, mes chers collègues.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Eric COMMEAU est sorti, comme Cyril GOMET, puisqu'il travaille à l'université de Bourgogne. Ceci pour éviter les conflits d'intérêts.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

on peut faire rentrer nos collègues.

(*Cyril GOMET et Eric COMMEAU regagnent leur place dans la salle du Conseil*).

Le conseil décide :

- *D'approuver le plan d'action dans le cadre du schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation de la politique

7. Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation des contreparties dans le cadre du mécénat

M. le Président.- Deux rapports qui concernent Cyril GOMET puisque ce sont deux rapports en lien avec l'Ecomusée, une politique cadre pour le mécénat et les partenaires, il s'agit de l'approbation de la politique, et ensuite une politique cadre pour le mécénat et les partenaires et là, il s'agit des contreparties qu'il faut approuver.

Je propose au vice-président de présenter les deux délibérations, l'une à la suite de l'autre, sachant qu'elles sont très liées. Ensuite, je mettrai aux voix individuellement. Cyril GOMET.

M. GOMET.- Merci Monsieur le Président.

En juin 2021, le bureau communautaire adoptait le principe d'engager une politique de mécénat et de partenariats. Quelques jours plus tard, nous décidions, dans cette enceinte, de recruter un chargé de mécénats pour développer cette politique visant à nouer des partenariats dans le but de participer au financement de certains projets de l'Ecomusée et impliquer la population et les acteurs locaux.

Ces partenariats financiers forment un ensemble de dispositifs différents permettant de soutenir des projets d'intérêt général portés par une structure, en l'occurrence notre collectivité.

On peut distinguer trois types de partenariats. Je n'entrerai pas dans le détail, je les liste simplement : le mécénat d'entreprise, le mécénat des particuliers et le parrainage ou sponsoring.

Il nous est proposé ce soir de définir les objectifs de notre politique en la matière pour une période de 3 ans, tout d'abord en mettant en place cette politique de mécénat, en développant les liens avec la population et les entreprises locales et en vue de récolter au moins 150 000 € d'ici à 2025 avec une montée en puissance progressive en tenant compte du calendrier des projets de travaux de l'Ecomusée.

Au terme de cette phase, nous disposerons du recul nécessaire sur ce qui aura été accompli et nous définirons alors ensemble, dans cette enceinte toujours, de nouveaux objectifs.

Dans cette première étape, nous souhaitons privilégier la recherche de mécénats. Ce régime est en effet plus intéressant pour notre collectivité en raison de la disproportion entre les contreparties et le montant du don. Ce choix permettra de cibler plus largement les acteurs, notamment bien sûr en direction des entreprises présentes sur le territoire communautaire, mais aussi à l'échelle régionale dans les secteurs bien évidemment industriels et du tertiaire. Ce qui permettra d'impliquer ces acteurs aussi dans les projets portés par notre Ecomusée.

Nous ciblerons par ailleurs le mécénat des particuliers pour permettre une implication de l'ensemble des citoyens autour de certains projets de l'Ecomusée. Pour ce faire, il nous est proposé de recourir à des campagnes de collecte de dons par le biais de la fondation du patrimoine, mais aussi à des campagnes de financement participatif à travers des plateformes spécialisées.

Le recours à ces acteurs est intéressant car ils possèdent - si vous me permettez l'expression - « une force de frappe » importante en termes de communication, mais aussi les outils spécifiques pour ce type d'opération. Ces choix n'empêchent pas de rester ouvert aux opportunités de mécénat en nature ou en compétences, ainsi qu'aux parrainages financiers.

Il vous est également proposé ce soir de valider le principe d'une charte éthique des partenariats. Elle énonce des règles déontologiques qui guideront nos relations avec nos futurs partenaires. Ces relations seront régies par une convention de mécénat ou de parrainage dont vous disposez des modèles en annexe.

S'agissant de la recherche de partenariats, des opérations de prospection seront menées à destination des acteurs privés du territoire pour présenter les projets portés par l'Ecomusée.

Lorsque l'on parle de partenariats, il faut parler de contreparties accordées. C'est la deuxième délibération de ce soir. Ces contreparties sont liées au mécénat, mais n'ont pas un caractère obligatoire. Cependant, la grande majorité des structures en propose.

Le régime des contreparties sera donc fixé par le biais du second projet de délibération que vous avez sur vos tablettes.

Sur les contreparties, la proposition formulée distingue les contreparties matérielles et celles dites immatérielles sous diverses formes, que ce soient des biens ou des prestations, ou encore sur des éléments de communication. Nous distinguons là le mécénat d'entreprise et celui des particuliers. Ces contreparties sont régies par le principe de disproportion entre la valeur des contreparties et le montant du don, comme je le disais.

Il nous est proposé de limiter à 20 % du montant du don la valeur de ces contreparties que nous proposerons à nos partenaires afin d'éviter surtout une requalification de l'opération. Ces contreparties sont énumérées dans des grilles détaillées dans le projet de délibération qui nous est soumis ce soir.

Pour résumer et donner quelques exemples, parmi les projets qui pourraient être financés par ce biais, il y a les classiques acquisitions et restaurations d'œuvres d'art, bien sûr, mais aussi les expositions temporaires. Nous souhaitons aussi aller plus loin en axant cette démarche en direction des grands projets qui animent l'Ecomusée, comme la rénovation future du MHI, la création du pôle de recherche et de conservation dans les futures réserves du Thiellay, ou encore l'aménagement muséographique de la villa Perrusson.

Il sera aussi possible de financer des actions de médiation, que ce soit à destination de publics spécifiques ou de valorisation du territoire.

Nous travaillons actuellement avec les services à proposer un premier catalogue de projets pour l'année 2023.

Comme l'a souhaité le Président, l'objectif est d'impliquer les acteurs et les citoyens du territoire à la vie de la Cité - avec un C majuscule - par le biais de projets patrimoniaux et culturels. Bien entendu, lorsque nous aurons un rayonnement plus large, nous pourrions aller prospecter également à l'échelle nationale.

Il nous est demandé ce soir d'approuver les orientations et les objectifs de cette politique de mécénat, d'autoriser la prospection et la collecte de fonds, d'approuver la charte éthique qui encadrera l'ensemble et enfin d'octroyer des contreparties dans le cadre de cette politique de mécénat en validant la liste proposée, ainsi que leur valorisation.

Avant de rendre la parole au Président et de passer au vote, je tenais à ajouter un dernier mot en direction des services. Je souhaite saluer la qualité du travail produit par le chargé de mécénat dont j'ai évoqué le recrutement au début de cette présentation. Depuis son arrivée récente dans notre collectivité et dès les premiers échanges, les premières séquences de travail, l'exposé de son travail est clair et précis, ce qui est très appréciable pour évoluer. Je me tourne donc vers le DGS qui lui transmettra mes remerciements publics.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole avant le vote ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Merci pour cette présentation et ces deux délibérations sur le mécénat.

Je voulais simplement ajouter quelques remarques et vous poser des questions.

J'ai noté que vous avez insisté sur le fait que le mécénat pourrait financer ou participer au financement des expositions temporaires de l'Ecomusée. De prime abord, j'ai envie de dire tant mieux si l'ambition est de relancer une véritable politique d'expositions temporaires à l'Ecomusée parce que la principale caractéristique d'un écomusée, c'est justement de construire l'histoire avec les habitants et peut-être d'avoir plus d'expositions temporaires que des musées patrimoniaux classiques. De ce point de vue, le bât blesse pour l'Ecomusée, comme nous l'avons dit depuis maintenant malheureusement quelques années.

Sur cette question du mécénat et de lier le mécénat aux expositions temporaires, je veux simplement attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas que le mécénat, ou en tout cas la nature des mécènes, en vienne à orienter la construction, la fabrication des expositions temporaires, particulièrement sur un Ecomusée qui n'est pas, par exemple, un musée du tissu comme cela peut exister, pour lequel il y a des mécènes naturels et des sujets d'exposition qui répondent à ces mécènes de façon assez simple.

Deuxième élément sur le mécénat. Vous avez évoqué la rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie. Ma question est sans aucune malice parce que c'est un débat qui ne cesse d'agiter le monde de la culture en France depuis des décennies. Est-ce qu'il y a dans votre esprit la possibilité qu'un mécène, une entreprise mécène, participe à la rénovation d'un bâtiment en échange et que, dans les contreparties, il y ait finalement le prêt d'une exposition publicitaire *via*

des bâches, comme on l'a vu par exemple sur l'Hôtel de la Marine à Paris ? Ce qui avait fait de longs débats. C'est donc une question qu'il me semble important que vous éclaircissez.

Je suis très content de voir qu'un chargé de mécénat a été recruté. Je vais en revenir à cette question désormais récurrente. Y a-t-il des avancées quant au poste de direction de l'Ecomusée ?

Finalement, plus le temps passe, plus je me demande s'il y a besoin d'un directeur dans cet Ecomusée - c'est bien sûr de l'ironie - où tout est décidé, conseil après conseil, sans direction et cela depuis plus de 2 ans et demi. Et est-ce encore un Ecomusée alors même que je vois se développer des projets de partenariats, de tarification, de rénovation de l'espace Perrusson ou du musée de l'Homme et de l'Industrie, mais qui ne sont pas des projets qui répondent à la philosophie d'Ecomusée qui est de proposer un espace vivant, construit par les habitants et surtout en réseau avec les autres institutions culturelles du territoire ?

Je ne vais pas refaire la liste des différents musées sur le territoire communautaire et même au-delà, mais il me semble que sans directeur, en tout cas sans que cette question de la direction soit réglée, il sera difficile de continuer à faire vivre, en tout cas de redonner une vraie nouvelle impulsion à l'Ecomusée.

Si vous pouviez me répondre ou me clarifier ces points sur le mécénat et puis, deuxième élément, bien évidemment sur cette question maintenant récurrente de la direction.

M. le Président.- Cyril GOMET.

M. GOMET.- Beaucoup de sujets ont été évoqués ; je ne sais pas si je serai complet.

Vous posez des questions intéressantes sur la question du mécénat, à savoir si on mettra des bâches ou pas. Pour l'instant, nous ne sommes pas allés jusque-là. J'ai évoqué un premier temps avec un montant de parrainage que nous souhaiterions atteindre en faisant un bilan au bout de 3 ans. Nous n'en sommes donc pas encore à savoir s'il y aura des bâches ou pas sur le MHI au moment des travaux. On verra cela dans un autre temps.

Sur le fait d'associer l'ensemble des acteurs qui développent des politiques culturelles sur l'ensemble du bassin, nous y travaillons avec l'ensemble des communes et j'étais sur Montceau il n'y a pas très longtemps. Nous travaillons avec le musée d'Ecole, avec le musée de la Mine et nous progressons. Vous vous apercevrez progressivement des changements, notamment dans la prochaine programmation culturelle. Les choses avancent donc et je pense que chacun pourrait en témoigner aujourd'hui.

Sur la direction de l'Ecomusée, là aussi le recrutement est en cours. Vous savez évidemment, comme tout un chacun ici, que les recrutements sont très complexes en ce moment, ceci dans tous les domaines et particulièrement dans ceux du monde culturel. Il y a des contraintes particulières sur ce poste. Nous y travaillons avec les services très régulièrement.

Et oui, je vous le confirme sans ambiguïté, il y a besoin d'un directeur ou d'une directrice pour notre Ecomusée, mais en attendant, je peux vous assurer que les équipes ne ménagent pas leur peine, que ce soit la direction générale ou au sein de l'Ecomusée, pour pallier cette absence de direction qui est lourde pour les personnels. Une fois de plus, je les remercie de leur engagement au quotidien. Il y aura donc prochainement, dans quelque temps, un nouveau directeur.

Je ne sais pas si le Président souhaite compléter, mais voilà ce que je tenais à vous dire.

M. le Président.- Je n'ai pas grand-chose à compléter parce que les questions sont récurrentes et les réponses sont amenées aussi de manière récurrente.

Sur l'aspect « est-ce que nous sommes dans le cadre d'un Ecomusée ? » qui est la question que vous posez, je serais tenté de vous répondre que le jour où nous ne serons plus dans le cadre de l'Ecomusée, il y a une autorité de tutelle qui s'appelle la DRAC, qui délibère des labels, qui dira que nous n'avons plus le label « Ecomusée ». Ce n'est pas le cas actuellement et il n'en a jamais été question. C'est donc que quelque part, en tant qu'Ecomusée, nous remplissons les missions. Malgré les difficultés, nous remplissons les missions.

Donc oui, nous sommes un Ecomusée. Je rappelle que c'est un Ecomusée qui est l'un des plus anciens de France, pour ne pas dire le plus ancien. J'ai un doute, je ne sais plus si nous sommes le premier ou le deuxième, mais peu importe.

Et nous sommes aussi dans cet état d'esprit de garder ce label « Ecomusée » qui est une belle reconnaissance. Les équipes, autour de Cyril GOMET, font le maximum malgré l'absence de direction, comme cela a été expliqué par le vice-président.

Voilà, mes chers collègues. Pas d'autres prises de parole ? (*Néant*).

Je mets aux voix ces deux délibérations en bloc puisqu'elles sont liées.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation de la politique

Le conseil décide :

- D'approuver les orientations et les objectifs de la politique de mécénat et partenariats ;
- D'autoriser la prospection et la collecte de fonds pour soutenir les projets de l'Ecomusée ;
- D'approuver la charte éthique en matière de partenariat.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation des contreparties dans le cadre du mécénat

Le conseil décide :

- D'autoriser la direction Ecomusée à octroyer des contreparties dans le cadre des opérations de mécénat et de partenariats ;
- De valider la liste des contreparties proposée ainsi que leur valorisation.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Services publics eau et assainissement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics

2. Services publics eau et assainissement - Rapports 2021 des délégataires

3. Eau brute - RCEA - autorisation de signature d'une convention autorisant le pompage dans les lacs miniers pour les exercices 2022 à 2025

4. Eau et assainissement - Mise en œuvre d'un droit à l'eau - Adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement durable. Il y a trois délibérations liées au service public eau et assainissement avec des rapports annuels sur le prix et la qualité des services, sur le délégataire qui fait son rapport également et sur l'eau brute avec l'autorisation de signature d'une convention.

Je vous propose de prendre acte du rapport des délégataires.

Nous prenons acte, je vous remercie, sans présentation.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics. Là, il s'agit d'un vote.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

C'est une prise de parole ?

(*Réponse inaudible*).

Allez-y.

M. LANDRE.- Je pensais qu'il y avait une présentation sur l'eau.

Je voulais simplement faire une remarque, mais on y reviendra au moment du budget.

Lorsqu'on regarde le taux de performance du réseau, il y a manifestement eu des actions ciblées qui ont été efficaces puisqu'il est passé de 72,2 à 77,3 % l'année dernière. En revanche, je note que le taux de renouvellement du réseau est encore en diminution puisqu'il est passé de 0,57 % à 0,55 %. Ce qui veut dire que cela nous porte - si mes calculs sont bons - à 186 ans pour renouveler l'ensemble du réseau d'eau. Je lance donc à nouveau une alerte parce que tous les travaux qui ne seront pas faits sur 2019, 2020, 2021, etc., nous les paierons d'un coup un jour.

Le taux de performance peut diminuer parce que les travaux sont bien faits sur des endroits où il y a des nœuds à fuite importante, mais je vois que malheureusement ces taux ne s'améliorent pas et j'espère vraiment que pour l'année 2022 et les prochaines années, on verra une augmentation très nette, presque violente de ce taux de renouvellement du réseau parce qu'il y a bien sûr un coût financier pour chacun des habitants de la CUCM qui, concrètement, paie plus d'eau qu'il n'en consomme et il y a aussi un coût environnemental extrêmement important avec plusieurs millions de mètres cubes d'eau qui disparaissent, qui s'évaporent dans la nature. Et à l'heure où on parle beaucoup de la préservation de la réserve en eau et aussi de la nécessité pour les collectivités territoriales d'organiser cette préservation en fonction des spécificités de chaque territoire, il me semble que s'il est un sujet majeur pour une intercommunalité aujourd'hui et pour la CUCM, c'est de traiter urgemment ces questions de renouvellement de réseau. On ne peut en effet pas continuer à accepter qu'il y ait autant d'eau qui s'échappe de notre réseau, bien sûr pour des questions économiques pour les ménages de la CUCM, mais surtout pour des questions environnementales.

M. le Président. - Jean-Marc FRIZOT, rapidement, parce que ce sont des sujets que vous ramenez régulièrement et, à chaque fois, on vous fait une réponse et, à chaque fois, vous les ramenez. Donc très vite, s'il vous plaît.

M. FRIZOT. - Déjà, pour les investissements, je pense que vous parlez de l'eau potable et pas de l'assainissement.

La première chose, c'est que nous investissons beaucoup. Nous investissons sur la RCEA, cela ne vous aura pas échappé. Nous investissons sur les barrages. On est sur des sommes très importantes, avec des millions d'investissement sur les barrages, notamment de Saint-Sernin. Et nous investissons sur la Sorme où nous sommes en train de préserver la ressource parce que c'est peut-être le plus important, c'est-à-dire de préserver la ressource.

Ce que je voulais vous dire, c'est que vous avez le même discours, sauf que vous ne regardez pas les bons indicateurs. Vous vous focalisez sur le taux de renouvellement, mais je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous avons beaucoup moins d'eau qui s'est perdue cette année que l'année précédente. Ce n'est pas parce qu'on ne change pas les tuyaux que l'eau s'échappe. Les deux ne sont pas forcément liés.

Je vais prendre d'autres exemples. Un taux de conformité à 100 % de l'eau ; c'est tout de même cela le plus important pour le citoyen. Le rendement, vous avez vu qu'il était en progrès.

Surtout, vous avez un indicateur qui dit exactement le contraire de ce que vous venez de dire, c'est l'indice linéaire de perte de mètre cube par mètre. On s'est beaucoup amélioré. Ce qui veut dire que l'on perd beaucoup moins d'eau cette année.

Tout cela est positif. Ce n'est donc pas parce qu'on n'a pas changé les tuyaux qu'on n'a pas travaillé.

Un jour, je vous emmènerai chez notre régisseur et vous verrez comment cela fonctionne. On a de plus en plus de capteurs sur les réseaux parce que c'est là aussi où nous avons investi. Nous avons investi dans des capteurs qui permettent de voir où il y a des fuites et tous les matins, selon les capteurs, sachant que plus on a de capteurs, plus il est facile de voir où il y a des fuites, des équipes partent réparer.

Donc essayez de décorrélérer les deux. Ce n'est pas parce qu'on ne change pas du réseau qu'on perd plus d'eau. Au contraire, on a perdu moins d'eau et on continuera comme cela.

Mais n'ayez crainte, lorsque nous aurons fini nos investissements RCEA, barrage, préservation des ressources - comptons 2 ans -, on repartira sur les réseaux, mais entre-temps on travaille tout de même sur les réseaux. C'est ce que je voudrais vous expliquer.

M. le Président. - Merci. Je mets aux voix sur ce rapport-là.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Je vous remercie.

Ensuite, l'eau brute, autorisation de signature d'une convention autorisant le pompage dans les lacs miniers.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Je vous remercie.

Eau et assainissement toujours, cette fois-ci avec une présentation qui est l'adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau. Jean-Marc FRIZOT.

M. FRIZOT. - Merci Président.

Pour commencer, ce n'est pas un discours convenu, c'est vraiment la réalité. Je voudrais remercier les services. Je sais que d'autres l'ont fait avant moi.

Ce que je peux dire, c'est que la délibération que vous avez est la résultante d'un travail d'à peu près une année. Je voudrais donc remercier le service eau et assainissement et la direction générale, ainsi que le Président. Nous avons travaillé... Je n'ai pas compté le nombre de réunions, cher Président, que nous avons faites ensemble, mais c'est un certain nombre.

Cette présentation de l'allocation eau n'est pas une surprise pour vous puisque c'est la troisième fois qu'on en parle. On avait commencé le 15 décembre 2021 où on avait décidé de très forts investissements sur l'eau, plutôt sur l'assainissement, qui nécessitaient une augmentation de 2,5 %. Une petite parenthèse : c'est en dessous de l'inflation. Donc une augmentation régulière de 2,5 % et puis c'était passé un peu inaperçu, on avait aussi décidé, ce jour-là, de travailler à la création d'un droit à l'eau sous la forme d'une allocation eau. C'était la première délibération.

La deuxième date du dernier Conseil communautaire où vous avez autorisé le Président à signer un partenariat avec la CAF. Ce partenariat avec la CAF comportait un gros volet informatique et bien sûr toujours sous le couvert du RGPD, c'est-à-dire en respectant la préservation des données individuelles.

Après, un tout petit préambule pour les gens qui siègent au FSL et je sais qu'il y en a plusieurs ici. Le dispositif que l'on va mettre en place ne se substitue pas au FSL. La communauté continuera à abonder le fonds du FSL géré par le Département. C'est à peu près - j'arrondis - 10 000 € que nous versons à ce fonds. C'est un taux national qui est fixé. Nous continuerons donc à abonder ce fonds, mais il faudra bien sûr une coordination avec les acteurs du FSL, mais nous sommes déjà en coordination avec eux, pour que, si vous votez cette création de droit à l'eau, ce soit inclus dans les dossiers des gens qui sollicitent le FSL. Il y a donc une petite coordination, mais qui va se faire naturellement.

Du point de vue réglementaire, on est dans le cadre de la loi, heureusement, qui s'appelle « engagement et proximité » qui disait - je reprends les termes - que les collectivités peuvent mettre en œuvre des mesures sociales qui visent à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous. On est donc bien dans ce cadre de la loi.

Le cadre de cette loi dit aussi que l'on peut y consacrer au maximum 2 % de nos revenus. Je vous resitue nos revenus, les revenus qui sont payés par les abonnés. Pour vous donner un ordre d'idée, c'est à peu 20 M€ hors taxes, donc 2 % de ces 20 M€. Nous pouvons donc agir dans la limite de 400 000 €. J'y reviendrai tout à l'heure, mais on sera bien en deçà.

Pour mettre en place ce dispositif, il nous fallait aussi décider de deux chiffres :
- de ce qu'on appelle une quantité d'eau normale consommée par une famille,
- à partir de quel pourcentage des revenus nous allions agir. J'y reviendrai.

Nous avons travaillé avec la CAF, mais nous avons aussi sollicité les autres services qui sont la Carsat, l'agence nationale pour la garantie de droit des mineurs (ANGDM) et la MSA.

Au jour d'aujourd'hui, nous avons des contacts avec la Carsat. Il faut qu'on les relance, mais nous avons quelques contacts avec la Carsat et puis l'agence nationale de garantie du droit

des mineurs. Par contre, on n'a pas de réponse de la MSA. Ce qu'on espère, c'est que ces trois caisses pourront nous fournir leurs données pour pouvoir mettre cela en place pour l'année n+1.

Par contre, nous avons travaillé avec la CAF71, comme on l'a vu tout à l'heure, et la grande majorité des usagers qu'on va aider, c'est-à-dire les usagers précaires, sont allocataires CAF. On peut donc dire que dès cette année, nous sommes en capacité de mettre en place cette allocation eau pour les allocataires CAF.

Je reviens sur les données que nous avons à fixer.

Première donnée, nous avons décidé que le taux d'effort serait à 3 %. Ce sont les chiffres qu'on retrouve au sein de l'OCDE, mais aussi tous les acteurs de solidarité. Les 3 % veulent dire que quelqu'un ne devrait pas consacrer plus de 3 % de ses revenus pour l'eau et l'assainissement. On l'a calculé pour vous : 3 % de vos revenus pour l'eau. Je pense que la majorité des gens y consacrent moins de 1 %. Mais pour certaines familles, je pense notamment à des familles monoparentales avec plusieurs enfants à charge, des ados à charge, on est sur les 3 %. J'y reviendrai aussi.

La deuxième donnée à fixer était qu'il nous fallait une facture de référence, une facture d'eau normale. Dans la délibération, c'est marqué « facture d'eau annuelle garantie ». Nous avons donc décidé, un peu arbitrairement, mais il fallait bien décider des quantités et vous l'avez vu dans le rapport : 40 m³ pour une personne, 70 m³ pour deux personnes.

La précarité, on la retrouvera plutôt dans les cases suivantes, c'est-à-dire trois personnes, quatre personnes, cinq personnes dans le foyer, 100, 120, 140 m³.

On a fixé aussi un plancher parce que cela n'avait pas beaucoup de sens de verser quelques euros. On a donc fixé un plancher à 20 €. C'est ce qu'on vous propose. Là, c'est le plancher et pas le plafond.

On a décidé, et vous l'avez vu dans le budget que Daniel MEUNIER nous a présenté tout à l'heure, de consacrer une somme de 190 000 €, en arrondissant. Et nous avons affiné avec les fichiers que nous avons et nous pensons que 3 800 foyers seront concernés.

Je vous redonne le ratio. Nous sommes 45 000 foyers à payer l'eau et l'assainissement. Sur 45 000 foyers, moins de 10 %, c'est-à-dire 3 800, donc un petit 10 %, sont au-delà des 3 %. Ce qui veut dire qu'on a 3 800 familles précaires pour qui l'eau coûte plus de 3 % de leurs revenus. Là, on est bien sûr des allocataires CAF. Lorsqu'on aura les autres locataires, mais qui seront à mon avis peu nombreux, la somme de 190 000 € sera abondée, c'est-à-dire qu'on sera loin des 400 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Comment allons-nous procéder ? Nous avons travaillé avec notre régisseur et nous allons écrire. Le régisseur va envoyer une lettre du Président pour indiquer à ces gens-là qu'ils sont bénéficiaires, sachant qu'ils sont automatiquement bénéficiaires en fonction de leurs revenus. Déjà, on va leur dire qu'ils peuvent s'y opposer. Cela m'étonnerait qu'il y en ait beaucoup qui s'y opposent.

Et puis on va leur dire qu'on a leur IBAN, qu'on a *via* la CAF, toujours dans le cadre du RGPD, c'est important. Si l'IBAN est bon, ce sera versé à cet IBAN.

Pourquoi la CAF ? Parce que le fichier de la CAF n'est pas le fichier de notre régisseur. Pourquoi ? Je vous l'avais dit la dernière fois, c'est parce qu'on a un certain nombre de personnes qui sont abonnées à l'eau, mais qui ne sont pas abonnées auprès du régisseur. Ils paient l'eau à travers leur bailleur social. Il y en a de moins en moins. Et même à travers leur bailleur privé. Ce qui veut dire que le bailleur privé va payer l'eau pour ses logements, mais il va répercuter la facture auprès de ses locataires.

Là, à travers la CAF, on a identifié ces gens-là que, quelque part, les services de l'eau ne connaissent pas directement. Normalement, il devrait y avoir peu de ménages précaires qui échappent au filet.

Qu'est-ce qu'on vous demande aujourd'hui ? On vous demande d'approuver le rapport que je viens de résumer avec mes mots et on vous demande de mettre en œuvre l'allocation eau. Nous sommes les premiers en Bourgogne Franche-Comté. On doit être les troisièmes, quatrièmes ou cinquièmes en France à le faire. Il faut donc le souligner.

Le montant de l'aide, c'est la différence entre la facture théorique d'un ménage et les 3 % de ressources disponibles, on versera donc le delta.

Je ne l'ai pas dit, mais la moyenne sera autour de 49 € d'après nos statistiques, donc autour de 50 €, sachant que le minimum sera de 20 €, comme je viens de le dire. Il n'y aura pas

de participation en dessous. Pour le maximum, qui devraient être des cas très particuliers, on peut aller jusqu'à 200 €. Cela doit être sur des factures importantes avec des familles nombreuses.

La dernière chose que l'on vous demande, c'est de délibérer sur le minimum de 20 € et sur le fait que ce serait versé automatiquement par virement bancaire par notre régisseur.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole, mes chers collègues ? Non, je n'en vois pas.

Je vais mettre aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Délibération importante qui a nécessité un long travail et moi aussi, je remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec Jean-Marc FRIZOT dans le souci - parce que c'était bien cela - de ne pas fragiliser encore les plus fragiles avec cette ressource qui est essentielle. Merci beaucoup.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets, nous en prenons acte si vous le voulez bien. Oui, tout le monde en prend acte.

Je vous remercie.

Services publics eau et assainissement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 ;

- de mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Services publics eau et assainissement - Rapports 2021 des délégataires

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Eau brute - RCEA - autorisation de signature d'une convention autorisant le pompage dans les lacs miniers pour les exercices 2022 à 2025

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention autorisant les entreprises ou groupements d'entreprises attributaires de travaux relatifs à la RCEA à pomper dans les plans d'eau miniers appartenant à la Communauté urbaine les plus proches des zones de travaux, sur la base du projet annexé

Observations : Adoption à l'unanimité.

Eau et assainissement - Mise en œuvre d'un droit à l'eau - Adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau

Le conseil décide :

- D'approuver le rapport ci-avant,
- De mettre en œuvre le dispositif d'allocation eau 2022 comme suit :
 - Bénéficiaires : allocataires CAF71 hors étudiants non boursiers, pour lesquels le taux d'effort est supérieur à 3 % au regard de leurs ressources disponibles ;
 - Montant d'aide : différence entre la « facture nette » (facture théorique établie selon le volume garanti correspondant à la composition du ménage : 40 m³ par an pour une personne, 70 m³ par an pour deux personnes, 100 m³ par an pour trois personnes, 120 m³ par an pour quatre personnes, 140 m³ par an pour cinq

personnes, puis 20 m³ par an supplémentaires par personne supplémentaire) et le montant d'effort pour l'eau et l'assainissement égal à 3 % de leurs ressources disponibles ; montant de 20€ au minimum ;

- Versement : virement bancaire effectué par le régisseur eau et assainissement directement sur le compte bancaire du bénéficiaire CAF71 après son accord. La CUCM lui aura préalablement versé le montant total estimé.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2021

M. le Président. - Ensuite, nous avons plusieurs rapports sur les déchets.

Le premier sur la réduction des déchets. C'est un appel à projets avec la Région, avec l'ADEME. Je vais demander aux conseillers régionaux de sortir, Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ, avant que Jean-François JAUNET nous le présente.

(Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ sortent de la salle du Conseil).

M. JAUNET. - Chers collègues, je serai assez rapide sur les deux premières délibérations, en commençant par celle-ci puisqu'elle est séparée des autres, et je serai un peu plus long sur les deux dernières car il me semble assez important de vous faire un point sur les évolutions futures.

Cette délibération est en lien avec l'appel à projets conjoint ADEME / Bourgogne Franche-Comté sur les biodéchets. Les biodéchets, c'est tout ce qui est biodégradable, que ce soit des déchets de jardin ou des déchets de cuisine.

Il y a une obligation réglementaire qui arrive le 31 décembre 2023, qui nous oblige à faire en sorte de traiter ces déchets différemment. Je remercie d'ailleurs les services parce que finalement, les lois sur les déchets s'empilent très très souvent et cela demande beaucoup de travail pour essayer de trouver les meilleures solutions par rapport à ces adaptations qui nous sont demandées. Nous avons en effet à peine avancé sur un sujet qu'il faut en traiter un autre dans l'urgence. Les délais sont souvent assez courts.

Là, nous allons répondre à une partie de ces appels à projets, il y a deux volets, le volet 1 et le volet 2. Sur le volet 1, nous allons candidater sur la 3^{ème} action et 4^{ème} action, sur la gestion collective des biodéchets en proximité sur la communication, l'animation et la formation. Et, sur le volet 2, sur des expérimentations sur la collecte séparée des biodéchets.

Voilà pour cette première délibération, Président.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur celle-ci ? *(Néant)*.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie, à l'unanimité.

Nous allons faire rentrer nos collègues Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ.

(Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ regagnent leur place dans la salle du Conseil).

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Réduction des déchets - Réponse à l'appel à projet "Généraliser le tri à la source des biodéchets en région Bourgogne-Franche-Comté" de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

7. Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets - Désignation des représentants de la communauté urbaine

8. Déchets - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CUCM pour la période 2022-2026.

9. Évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts

M. le Président.- Jean-François JAUNET va nous présenter les trois délibérations qui suivent, l'une à la suite de l'autre et ensuite les interventions souhaitées et les votes. Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Sur cette délibération concernant le syndicat mixte des études du traitement des déchets (SMET), je vous rappelle qu'en 2022, le 5 mai, dans cette assemblée, nous avons approuvé le principe d'adhésion au SMET qui, lui, lors de son assemblée du 21 juin, a donné son accord. Ces accords ont été ensuite vus par le préfet qui en a pris acte le 12 août de cette année.

Maintenant, comme nous allons intégrer le SMET au 1^{er} janvier 2023, il convient de désigner les représentants de la collectivité, sachant que le nombre de représentants est fixé dans les statuts du SMETD par rapport au nombre d'habitants dans le territoire.

Nous avons huit représentants. Il est proposé à votre vote le Président David MARTI, moi-même, Évelyne COUILLEROT, Philippe PIGEAU, Christophe DUMONT, Armando DE ABREU, Marie-Claude JARROT et Noël VALETTE.

La délibération suivante concerne le PLPDMA, un acronyme un peu abscons, mais on aime bien les acronymes dans le déchet, qui veut dire : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Vous avez dû recevoir aujourd'hui un petit diaporama qui a été conçu par les services de façon à faire une synthèse des 139 pages du document complet.

Qu'est-ce que ce plan ? C'est un plan qui permet de travailler sur la réduction des déchets puisqu'on sait que le meilleur déchet est celui qui n'arrive pas au bout de la chaîne.

Dans ce diaporama, vous avez une pyramide inversée où on vous montre que le plus important, c'est la prévention, le réemploi, la réutilisation et ensuite le recyclage et finalement, tout à la fin, ce qu'on ne doit plus faire, c'est-à-dire l'enfouissement ou ce qui n'est pas valorisé.

Il y a des objectifs. L'objectif de la région Bourgogne Franche-Comté est plus important que l'objectif national et on nous demande, par rapport au plan régional qui a été voté en 2019, de réduire de 15 % les déchets d'ici à 2025 et de 20 % d'ici à 2030.

Vous avez ce périmètre de prévention du plan puisque le plan s'adresse de la conception du produit jusqu'à ce qu'il soit abandonné puisque, finalement, le transport, l'utilisation et l'emploi sont dans la vie du produit. Et une fois que ce produit est abandonné, il devient un déchet d'un point de vue statutaire et là, on peut éventuellement faire de la réutilisation, de la valorisation matière ou énergie et finalement, on arrive, à la fin, à ce qu'il ne faut pas faire.

Le plan va surtout s'adresser à la première partie, avant l'abandon du statut de déchet et encore à la partie réutilisation.

Nous avons travaillé depuis de nombreux mois sur ce sujet. Vous avez vu passer plusieurs délibérations. Il y a eu des ateliers de concertation. Il y a eu la création de la CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi). Il y a donc une commission au niveau communautaire qui a rédigé les documents. Ce projet a été présenté et validé par le Président. Il y a eu des consultations publiques, comme pour les PLUi, avec des abondements.

En septembre, la commission s'est prononcée aussi sur les avis qui avaient été donnés et nous arrivons aujourd'hui à l'adoption de la délibération.

Dans ce plan, nous ne sommes pas partis de rien puisqu'on avait auparavant travaillé dans le cadre de « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». On a mis en place un certain nombre d'actions que vous retrouvez dans ce diaporama.

Un petit focus sur le contenu de la poubelle parce que finalement, il est important de voir ce qu'il y a dans la poubelle noire. Dans la poubelle noire, c'est à peu près 210 kg par an et par habitant de notre part. Vous avez presque 20 kg de gaspillage alimentaire. Vous avez 61 kg de déchets qui sont fermentescibles. Vous avez la partie qui devrait être dans le bac jaune et qui s'y trouve, qui représente tout de même 40 kg. Vous avez 27 kg qui sont des déchets qu'on va vous demander, dans quelques semaines, de mettre dans le bac jaune. Je vous rappelle en effet qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui vient, donc 2023, on simplifie le geste de tri puisque tout ce qui est emballage devra aller dans le bac jaune. À l'heure actuelle, ce n'était pas forcément le cas, mais vous n'aurez plus de question à vous poser concernant une barquette en polystyrène ou du film en plastique. Ce sera plus simple. À partir du 1^{er} janvier, vous mettrez l'intégralité de vos emballages dans la poubelle jaune. Ce qui représente un gisement supplémentaire qui est tout de même relativement important.

En réalité, sur les 210 kg qu'il y a dans le bac noir, c'est seulement un quart qui devrait y être. Ce qui veut dire que nous avons un gros travail à faire, collectivement, auprès de nos administrés, pour arriver à faire baisser ces tonnages.

Sur la diapo suivante, vous avez l'évolution au niveau de la communauté. Vous voyez que la communauté a évolué en termes de nombre de communes, de nombre d'habitants, mais d'un point de vue évolution, on est plutôt sur une baisse tendancielle, même s'il y a eu des rebonds à chaque fois que la communauté s'est agrandie. On est donc plutôt sur une baisse tendancielle.

Les objectifs sont conséquents. En 2010, la quantité produite par les habitants était de 523 kg par an, ce qui comprend non seulement les 210 kg de déchets que l'on vient de voir, mais aussi au bac jaune, au verre et aux déchèteries.

En 2021, on a fait un bond assez important à plus de 600 kg. Là, on a eu une problématique que l'on va essayer de résoudre dans les mois qui viennent, c'est qu'on a eu, en termes d'apports en déchèterie, une explosion des tonnages, notamment liés aux gravats. On a eu le doublement des tonnages de gravats, ce qui fait qu'en termes d'équivalent par habitant, cela représente une quantité importante. Vous voyez que l'objectif 2025 est de 445 kg et l'objectif 2030 de 419 kg.

Un certain nombre d'actions sont donc mises en place. On a cinq axes déclinés en fiches action qui vous sont présentées dans la diapo suivante, avec un comité de pilotage et la commission de suivi qui est composée de différentes organisations. Il y a aussi bien des associations, des partenaires institutionnels. En fait, toute la société civile du territoire est concernée et fait partie de cette commission qui élabore ces stratégies.

Voilà pour le plan de réduction des déchets.

Il me reste une délibération, celle concernant le dispositif de broyage des déchets verts qui découle aussi de ce que l'on vient de voir sur le plan de réduction des déchets.

On avait un dispositif qui avait été mis en place il y a quelques années, où on pouvait participer au financement de l'achat de broyeurs et sinon, mettre en place des prêts de broyeurs chez des partenaires privés. À l'origine, on avait trois partenaires. Maintenant, on n'en a plus qu'un.

Ce dispositif a montré ses limites puisqu'on a finalement du mal à le cadrer par un marché public. Le fait que ce soit gratuit déresponsabilise un peu les utilisateurs qui rendaient du matériel parfois très abîmé. On a donc essayé de travailler à une nouvelle proposition qui vous est faite aujourd'hui.

On maintient la subvention à l'achat de broyeur avec une valorisation si les gens se regroupent pour acheter des broyeurs. Ceci est maintenu. Par contre, on offre un nouveau dispositif pour remplacer la mise à disposition chez les partenaires privés qu'on n'a plus, c'est la participation à un service de broyage à domicile. Les usagers pourront donc faire un service de broyage à domicile et ils seront subventionnés à hauteur de 50 % et plafonnés à 50 € pour 2 heures de broyage.

De la même façon, ils peuvent aussi être accompagnés sur de la location de broyeur. On participera là aussi à la location de broyeur. Ceci nous permet d'éviter toute la partie difficultés et maintenance, ce qui permet aussi d'éviter la difficulté juridique et qui maintient malgré tout une contribution auprès des usagers.

On met aussi en place un dispositif par rapport aux communes et aux associations, là aussi avec des aides et un plafonnement dont vous avez le détail dans la délibération.

On vous demande de valider ce nouveau dispositif, sachant que les gens, pour bénéficier des aides, ont tout de même une obligation qui est celle de suivre une sensibilisation, une formation sur comment traiter au plus près de sa parcelle les déchets qui sont produits sur son périmètre.

Merci.

M. le Président. - Merci.

Sur ces trois délibérations, est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je soumette au vote ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ces trois délibérations, sauf si quelqu'un veut que j'en extraie une parce que son vote sera différent ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

C'est adopté à l'unanimité.

Réduction des déchets - Réponse à l'appel à projet "Généraliser le tri à la source des biodéchets en région Bourgogne-Franche-Comté" de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Bourgogne-Franche-Comté » de l'ADEME, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces demandes.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil décide :

- o de désigner huit membres du conseil de communauté pour siéger à l'assemblée syndicale du SMET71, à savoir :

- David MARTI ;
- Jean-François JAUNET ; -> Vice-Président
- Jean-François JAUNET ;
- Évelyne COUILLEROT ;
- Philippe PIGEAU ;
- Christophe DUMONT ;
- Armando DE ABREU ;
- Marie-Claude JARROT ;
- Noël VALETTE.

Observations : Adoption à l'unanimité.

DÉCHETS - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CUCM pour la période 2022-2026.

Le conseil décide :

- D'approuver le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2028 présenté en annexe au rapport,
- D'approuver le contenu des actions prévues par ce projet, et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à leur réalisation.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts

Le conseil décide :

- D'abroger les délibérations 17SGADL074 et 18SGADL0077 ;
- D'approuver les taux d'aides du nouveau dispositif d'aide au broyage des déchets verts

définis en annexe 1 ;
Précise que les conditions d'accès sont détaillées sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et lors des réunions de sensibilisation.
Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITÉ

1. Transports Urbains - Rapport annuel 2021 du délégataire

M. le Président.- Dernière délibération, proximité, sans présentation, qui concerne le rapport annuel du délégataire en matière de transport urbain.

Je vous invite à en prendre acte.

Nous en prenons acte, je vous remercie.

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du réseau urbain de la CUCM pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Notre conseil est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10).

Stéphanie MICHELOT-LUQUET
Secrétaire de séance



**ANNEXE : SENS DES VOTES DES ACTES
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 OCTOBRE 2022**

OBJET :
Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Délégation de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
**Centre de gestion de Saône-et-Loire - Convention pour Prestation facultative
gestion des Allocations de Retour à l'Emploi - Autorisation de signature**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Marie-Claude JARROT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Jean-Paul LUARD, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)

OBJET :
**Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Convention à intervenir avec le
CDG 71 et l'agent - Autorisation de signature**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Marie-Claude JARROT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Jean-Paul LUARD, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)

OBJET :
Budget Principal - Décision Modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 0

Abstention : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 69 VOIX

OBJET :
Budget Eau - Décision Modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 0

Abstention : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 69 VOIX

OBJET :
Budget Assainissement - Décision Modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 0

Abstention : 2

M. Charles LANDRE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 69 VOIX

OBJET :
Mise à jour des AP/CP

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot
Montceau - approbation de la procédure de modification de droit commun n°1

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Contre : 0

Abstention : 2

M. Noël VALETTE, M. Eric COMMEAU

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 69 VOIX

OBJET :
MONTCHANIN - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

Contre : 0

Abstention : 2

M. Lionel DUPARAY, Madame Amélie GHULAM NABI

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 69 VOIX

OBJET :
**LE CREUSOT - Quartier Harfleur - Ajustement surface de terrain vendue pour
implantation d'une plateforme à vocation économique**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Lionel DUPARAY, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
MONTCEAU LES MINES - QUAI JULES CHAGOT - Cession de terrain parcelles
cadastrées section AH n°376p et AH 489p.

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 - Convention de partenariat

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud - Vote des tarifs

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Mise en place d'une convention entre le département de Saône-et-Loire et la
Communauté Urbaine Creusot Montceau pour faciliter le retour à l'emploi des
bénéficiaires du RSA

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Viviane PERRIN, M. Alain BALLOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, Mme Amélie GHULAM NABI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)

OBJET :
Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2021

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2021

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Le Creusot - Secteur MACH II - Vente d'un terrain pour l'implantation d'un nouveau complexe cinématographique

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
SAINT-LAURENT-D'ANDENAY - Convention financière pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection de la voirie du chemin des vieilles

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Mise en place et lancement du plan d'action Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante (SLESRIVE).

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Eric COMMEAU, M. Cyril GOMET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (69 VOIX)

OBJET :
Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation de la politique

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jérémy PINTO, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Eric COMMEAU

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
**Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation des
contreparties dans le cadre du mécénat**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jérémy PINTO, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Eric COMMEAU

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
Services publics eau et assainissement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jérémy PINTO, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, M. Eric COMMEAU

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 67

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (67 VOIX)

OBJET :
Services publics eau et assainissement - Rapports 2021 des délégataires

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jérémy PINTO, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Eric COMMEAU

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :
**Eau brute - RCEA - autorisation de signature d'une convention autorisant le
pompage dans les lacs miniers pour les exercices 2022 à 2025**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jérémy PINTO, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Eric COMMEAU

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (68 VOIX)

OBJET :
Eau et assainissement - Mise en oeuvre d'un droit à l'eau - Adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets
2021

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Réduction des déchets - Réponse à l'appel à projet "Généraliser le tri à la source des biodéchets en région Bourgogne-Franche-Comté" de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Jean-Claude LAGRANGE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (69 VOIX)

OBJET :
**Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets - Désignation des
représentants de la communauté urbaine**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
DÉCHETS - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CUCM pour la période 2022-2026.

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)

OBJET :
Transports Urbains - Rapport annuel 2021 du délégataire

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ABSENTS & EXCUSÉS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Valérie LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Bernard FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET), Mme Gilda SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU), Mme Paulette MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 71

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Yves VERNOCHE, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (71 VOIX)